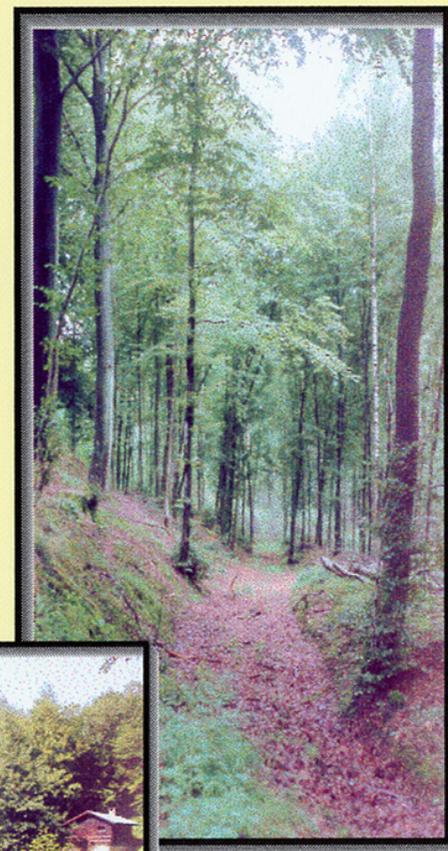
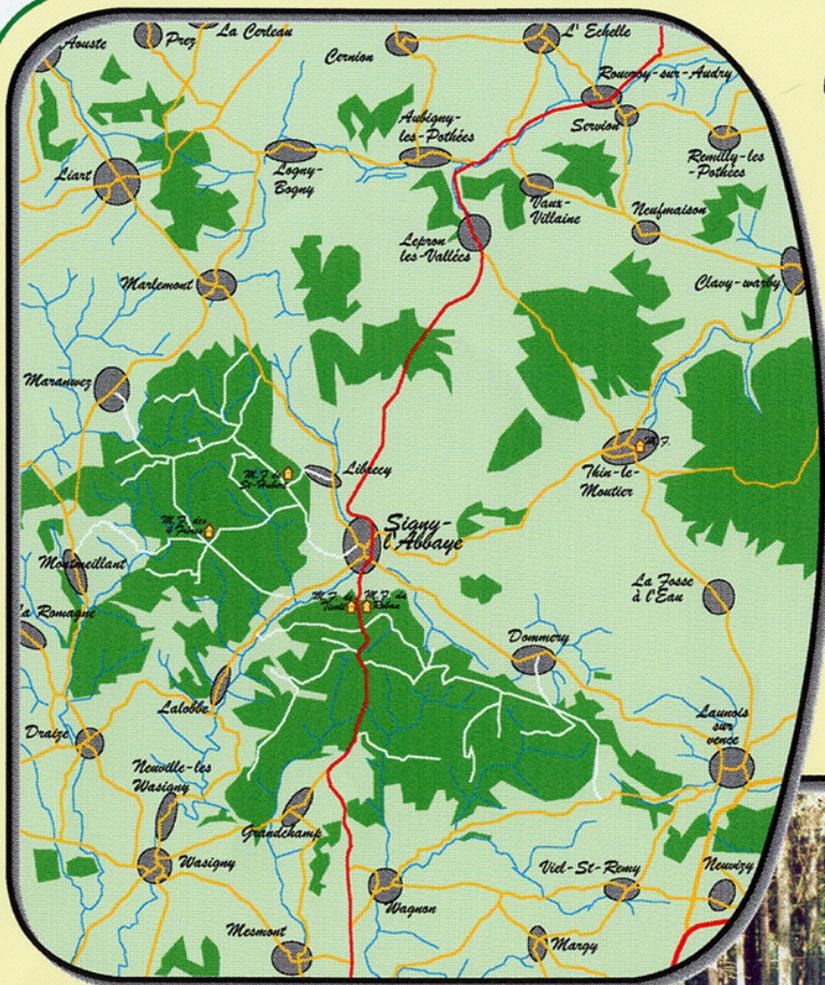


# Document d'Objectifs Natura 2000

## Site n° 55 : Massif Forestier de Signy - l'Abbaye



Financement :



et



Réalisation  
Office National des Forêts  
Bureau d'Etudes de Chartreuil - Moyenne  
Décembre 2000

# SOMMAIRE

<b>A - PREAMBULE</b>	<b>p3</b>
A.1) Introduction	p3
A.2) Chronologie et méthodes de travail	p4
A.3) Le suivi scientifique	p5
A.4) Le document d'objectifs	p6
<b>B - ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL</b>	<b>p8</b>
B.1) Désignation et situation de la zone Natura 2000	p8
B.2) Un patrimoine naturel reconnu	p9
B.3) Contexte socio-économique autour de Signy l'Abbaye	p10
B.3.1 - La population	
B.3.2 - L'agriculture	
B.3.3 - Les industries et le secteur tertiaire	
B.3.4 - Importance économique du massif forestier	
B.4) Loisirs et tourisme	p13
B.5) Chasse et pêche	p14
B.6) Un historique fort	p15
<b>C - LE MILIEU NATUREL ET LES HABITATS ET ESPECES DE LA DIRECTIVE</b>	<b>p18</b>
C.1) Topographie et hydrographie	p18
C.2) Climat	p20
C.3) Géologie	p21
C.4) Pédologie	p22
C.5) Eléments particuliers du milieu	p22
C.6) Les habitats et les espèces de la Directive	p23
C.6.1 - Les habitats présents et les espèces protégées	p23
C.6.2 - La répartition spatiale des habitats	p44
C.6.3 - Autres espèces remarquables présentes sur le site	p45
C.6.4 - Etat de conservation des habitats	p47

<b>D - PROJETS ET GESTION EXISTANT SUR LE SITE</b>	<b>p48</b>
D.1) Le plan de gestion sylvicole actuel	p48
D.2) Schéma de principe du plan d'aménagement forestier	p49
D.3) Les objectifs de gestion du plan d'aménagement forestier en cours	p50
D.4) Equilibre entre les phases dynamiques de la forêt	p52
D.5) Programme d'actions et bilan financier du plan d'aménagement forestier	p53
D.6) Enjeux croisés entre l'aménagement forestier et les préconisations de préservation des habitats	p54
<b>E - ENJEUX DE PRESERVATION DES HABITATS SUR LE SITE</b>	<b>p55</b>
<b>F - LES MESURES A METTRE EN OEUVRE</b>	<b>p61</b>
- Préservation de l'intégrité du milieu forestier : MESURE I-1	p62
- Préservation de l'intégrité des habitats : MESURE I-2	p62
- Evaluer l'état de conservation des habitats : MESURES EC-1, EC-2, EC -3	p63
- Diminuer les menaces identifiées : MESURES M-1 à M-8	p66
- Garantir la biodiversité maximale : MESURES B-1, B-2	p73
- Préserver et augmenter la naturalité des habitats : MESURES N-1 à N-5	p75
- Mettre en place des méthodes de suivi des habitats : MESURES S-1 à S-4	p79
- Garantir la multifonctionnalité de l'écosystème forestier : MESURES MF-1 et MF-2	p82
- Effectuer des études et recherches nécessaires à la bonne connaissance des habitats : MESURES E-1 à E-8	p84
<b>G - TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS - BESOINS EN FINANCEMENT</b>	<b>p88</b>
- Bibliographie	p92
- Annexe	p93

# Massif forestier de Signy l'Abbaye

## Document d'objectifs

### Natura 2000

#### **A -PREAMBULE**

##### **A.1) Introduction**

###### *Rappels sur la Directive HABITATS (n°92/43 du 21/05/92)*

*Le rôle essentiel assigné à la Directive HABITATS est de «protéger» la biodiversité dans les pays membres de l'Union Européenne en assurant le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaires. Le réseau Natura 2000 représente l'ensemble des sites choisis à l'échelle Européenne.*

<i><b>Echéancier :</b> 21 mai 1992 :</i>	<i>Adoption de la Directive à Bruxelles.</i>
<i>De 1992 à 1995 :</i>	<i>Chaque Etat membre traduit la Directive dans son droit national et établit une liste de sites susceptibles d'intégrer le réseau NATURA 2000 (au vu des Annexes I, II et III de la Directive).</i>
<i>De 1995 à 1998 :</i>	<i>Les «dites» listes sont transmises à Bruxelles. Chaque liste est étudiée, vérifiée et renvoyée pour accord aux Etat membres.</i>
<i>De 1998 à 2004 :</i>	<i>Les sites ayant obtenu un accord sont désignés pour intégrer le réseau Natura 2000. Ils doivent tous être munis d'un document d'objectifs (Docob) : document faisant le point sur l'intérêt du site, sur ses objectifs de gestion et les actions à y mener. Ces sites composent les ZSC (Zones Spéciales de Conservation) du Réseau Natura 2000.</i>
<i>2004 :</i>	<i>Désignation officielle des ZSC du réseau Natura 2000. L'ensemble des sites désignés sont «sites d'intérêt communautaire».</i>

### Application française de la Directive

5 mai 1995 : parution du décret d'application de la Directive.

L'inventaire des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000 est confié aux scientifiques qui se basent surtout sur les données des inventaires ZNIEFF.

L'absence de communication et de concertation, lors de cet inventaire a entraîné de vives réactions de protestation en milieu rural et forestier auprès des élus et des utilisateurs de la nature (chasse, pêche...) qui entraînera le blocage du processus durant l'été 1997.

- Fin 1997 la France transmet finalement une liste de sites qui seront validés par Bruxelles.
- Fin 1998 une deuxième liste complémentaire est envoyée à Bruxelles.
- En 1999 sont lancées les 1<sup>ères</sup> études pour l'établissement des documents d'objectifs.

A noter que la transcription en droit français des mesures législatives, réglementaires et financières liées à Natura 2000 n'existe pas à la date de rédaction du présent document. Le projet de loi est inscrit au calendrier du Parlement pour 2001. La loi d'habilitation du 3 janvier 2001 autorise le gouvernement à transcrire la Directive par voie d'ordonnance.

Le site Natura 2000 de Signy-l'Abbaye : SITE N° 55 (numérotation Régionale DIREN) n° FR2100300 (numérotation européenne).

Le site initial proposé portait sur un vaste ensemble de 4520 ha centré sur la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye, mais englobant aussi des propriétés privées et des forêts communales non dénuées d'intérêt écologique. Au vu des premières réunions de concertation et des premières consultations, il ne fut retenu que le site domanial pour une surface finale de **2 204 ha** soit les 2/3 de la surface de l'actuelle forêt domaniale.



## A.2) Chronologie et méthodes de travail

### Actions de vulgarisation et de formation

Le site de Signy fut l'objet d'une convention ONF-DIREN signée en mai 1997, pour la réalisation de la cartographie des Habitats et les premières réflexions sur les modes de gestion associés.

La réalisation de cette cartographie a nécessité un travail en équipe et la formation de chaque forestier à la notion d'Habitat au sens de la Directive 92/43/CEE, et à la reconnaissance fine des différents Habitats sur le massif de Signy.

### Les inventaires

Les inventaires ont été réalisés en **3 mois** de prospection fine en équipe de 6 personnes afin de couvrir les 2 200 ha du massif. La cartographie a été effectuée à l'échelle de la parcelle forestière soit au 1/5000<sup>ème</sup>.

Le rendu du document à la DIREN a été effectué en **juin 1999** sous forme d'une carte synthétique au 1/30 000<sup>ème</sup>.

### Les réunions de concertation

Le Comité de pilotage local pour le site de Signy-l'Abbaye a été créé par l'Arrêté Préfectoral n°99/373 du 23 juillet 1999. La première réunion du Comité de pilotage a eu lieu le 24 septembre 1999 : elle a été l'occasion de faire le point des connaissances actuelles et de l'état d'avancement des études. Lors de cette réunion, l'ONF a été désigné comme **OPERATEUR local**.

Ont été fixés aussi le plan de la démarche du document d'objectif ; les éventuelles études (faune/flore) restant à réaliser et la volonté de mise en place d'un support de communication Natura 2000 à l'adresse des acteurs locaux.

Des réunions techniques en groupe de travail ont été programmées en juin 2000 pour définir avec tous les acteurs les mesures de gestion à prévoir et leur financement. Une réunion publique d'information a été organisée sur la commune de Signy pour expliquer la démarche «Natura 2000» et ses implications. Un bulletin d'information a été distribué à l'ensemble des personnes concernées par le site.



## **A.3) Le suivi scientifique**

Le suivi scientifique permettant la rédaction du Document d'objectifs (DOCOB) de Signy-l'Abbaye est assuré par l'ONF qui est désigné comme **OPERATEUR - REDACTEUR** du DOCOB et **ANIMATEUR local** du site (préparation des réunions du Comité de pilotage et information du public).

La mission de l'ONF est de synthétiser toutes les données utiles à la détermination des objectifs liés au site qu'elles soient en sa possession ou qu'il fasse appel à des partenaires extérieurs. Son rôle est de réaliser pour le compte de l'Etat un DOCOB en concertation avec les partenaires concernés.

L'ensemble des partenaires scientifiques impliqué dans le comité de pilotage sont :

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA)

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

ainsi que les Services de l'Etat :

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

L'ONF a jusqu'à présent assuré en régie interne l'ensemble des études. Un certain nombre d'études plus spécifiques liées à des espèces très particulières pourraient être effectuées par d'autres acteurs grâce à des financements appropriés.

#### **A.4) Le document d'objectifs**

Son rôle est de réunir dans un document de base des données scientifiques et des éléments de réflexion des acteurs locaux (faisant partie du Comité de pilotage) sur les objectifs et les actions souhaitables pour assurer la pérennité des Habitats présents sur le site.

##### Volet scientifique

- Identifier sur quoi porte la nécessité de préserver et de localiser les Habitats d'intérêt communautaire
- Dresser un état des lieux des Habitats d'intérêt prioritaire
- Dresser un état des lieux des Habitats présents faune/flore et de leur état de conservation
- Evaluer les besoins en connaissance et proposer les études nécessaires

##### Volet économique et socio-culturel

- Evaluer les exigences économiques et socio-culturelles du milieu
- Evaluer la dimension «humaine» de la zone
- Définir des objectifs et des mesures de gestion avec leurs contraintes, leur coût, leur mode de financement
- Evaluer la répercussion des mesures proposées

*Ce document devra être validé par le Comité de pilotage présidé par le Préfet des Ardennes, puis approuvé par le Préfet.*

*En attendant, le document d'objectifs peut être utilisé à plusieurs fins. Il est :*

- Un support d'information et de porter à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site.*
- Un outil d'aide à la décision pour l'application et la mise en cohérence des politiques de gestion et d'aménagement du territoire.*
- Un outil technique de gestion «conservatoire».*
- Un recueil d'information sur les politiques et moyens financiers existants nécessaires à l'application optimale des mesures de gestion.*

*Ce document sera diffusé auprès de l'ensemble des membres du Comité de pilotage.*

*Sa durée de validité est de 6 ans à partir de sa validation, période après laquelle un bilan sera réalisé. Le DOCOB sera alors soit renouvelé en l'état, soit modifié pour les 6 ans à suivre.*

## **B - ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL**

### **B.1) Désignation et situation de la zone Natura 2000**

Situé en totalité en Forêt Domaniale de Signy-l'Abbaye, domaine privé de l'Etat, le site Natura 2000 est géré par l'Office National des Forêts (ONF). Il est situé dans son intégralité sur le territoire communal de Signy-l'Abbaye.

Ce site Natura 2000 s'inscrit dans un vaste massif forestier comptabilisant au total plus de 3 500 ha.

#### **Commune de situation**

**Signy-l'Abbaye**

#### **Localisation cadastrale**

Section F : n° 1 à 19 - 23  
27 à 52 - 58 - 65 à 82  
111 - 83 à 104 - 109 - 110

Section H : n° 1 à 11 - 20 à 81 - 82 - 85  
87 à 106 - 109 à 112  
167 à 198  
200 à 209 - 211 - 212  
215

#### **Superficie du site**

**2 204 ha**

#### **Localisation forestière**

Parcelles forestières :  
43 à 78, 108 à 139, 182 à 198  
211 à 330

#### **Nature de la propriété**

2204 ha appartenant **au domaine privé de l'Etat Français.**

## **B.2) Un patrimoine naturel reconnu**

### **Données générales sur la forêt de Signy-l'Abbaye**

*Le massif forestier de Signy-l'Abbaye est un vaste ensemble caractéristique des Crêtes Ardennaises (zone de gaizes) typique et très varié encadrant une flore et une faune riches et diversifiées (Région naturelle IFN n° 08.7 : seconde crête ardennaise)*

*Cette forêt de haute futaie feuillue est connue et appréciée par de nombreux amateurs locaux avec une reconnaissance départementale. Elle est même citée dans certains ouvrages comme l'une des plus belles futaies de chêne des Ardennes, même si en réalité elle est composée d'une multitude d'autres essences.*

### **Différents classements**

*L'ensemble du site est situé en zone ND du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Signy l'Abbaye.*

*La forêt domaniale de Signy-l'Abbaye a été classée en ZNIEFF pour ses types forestiers variés, ses groupements alluviaux caractéristiques, ses zones marécageuses intra-forestières, ses ravins, ruisseaux et sources avec résurgences.*

**Z N I E F F**

**Type I : n° 9854**

**Type II : n° 9855**

*Sources, ruisseaux et vallons forestiers en forêt de Signy l'Abbaye*

*Massif forestier de Signy l'Abbaye*

*L'ensemble de la zone ZNIEFF de type I est visible sur la carte jointe où l'on voit qu'elles coïncident presque avec la zone Natura 2000. La ZNIEFF de type II regroupe l'ensemble du massif forestier de Signy l'Abbaye (au-delà de la forêt domaniale) : la zone Natura 2000 y est donc incluse en totalité.*

## **B.3) Contexte socio-économique autour de Signy l'Abbaye**

*L'occupation humaine est ancienne dans ce secteur (vestiges gallo-romains, vestiges d'abbaye). Le territoire a gardé une forte identité rurale malgré quelques épisodes industriels (forges / tanneries).*

### **B3.1 - La population**

*Aujourd'hui, elle compte **1 360** habitants à Signy (pour 3 942 habitants pour le canton regroupant 12 communes).*

*La densité de population est de **21,6 habitants/km<sup>2</sup>** : on est donc en zone rurale.*

*La population se maintient et est même en léger accroissement : **+0,16 %** (taux annuel d'évolution entre 1982 et 1990 - source INSEE)*

*De plus en plus de gens trouvent autour de Signy l'Abbaye un lieu d'habitation agréable alors qu'un des membres du foyer a son activité principale à Charleville-Mézières, Rouvroy sur Audry ou Rethel. Signy reste un bourg relativement bien équipé et demeure le centre scolaire du canton (écoles primaires, collège).*

*La principale activité créatrice d'emplois est le secteur secondaire, alors que la dominante agricole représente 15 % des actifs (INSEE 1988).*

### **B3.2 - Agriculture**

*Dans cette région des Crêtes Ardennaises d'herbages et de bocages, l'activité agricole est centrée sur l'élevage essentiellement bovin (lait et viande) mais aussi ovin et volailles. Quelques céréales sont aussi cultivées (surtout blé, orge, maïs et colza), mais les terres labourables restent marginales par rapport aux surfaces en herbe.*

*Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué depuis 20 ans (**30** exploitations actuellement) et l'exploitation « moyenne - type » est constituée :*

- d'une population familiale (très peu de salariat agricole)*
- d'une superficie maximale de 50 ha (pour 89% des exploitations, pour 65% entre 20 et 50 ha - INSEE 1988)*
- avec un chef d'exploitation dont l'âge moyen est compris entre 35 et 49 ans.*

*La dynamique agricole actuelle est positive. En effet, la part des jeunes agriculteurs de moins de 35 ans a bien augmenté depuis 20 ans : ils représentent aujourd'hui **18 %** des chefs d'exploitation.*

### **B3.3 - Industries et secteur tertiaire**

*La commune de Signy l'Abbaye représente un pôle scolaire non négligeable (10 classes en école maternelle et primaire et 12 classes de collège), mais est aussi un site industriel d'importance (environ **180** emplois liés aux différentes entreprises présentes). Sur ceux-ci, 40 emplois sont liés à la scierie COLLET qui produit des sciages et des palettes. Son approvisionnement en forêt domaniale de Signy l'Abbaye reste par contre très faible.*

*Plus de **50** emplois sont liés aux commerces (secteur alimentaire, fleuriste, quincaillier, garages, coiffeur, photographe, cafés, restaurants, hôtels...) et environ **15** emplois chez les professions libérales.*

*La commune et les services publics emploient environ 50 personnes.*

*La commune de Signy représente donc un pôle économique important. La forêt reste son paysage principal et représente les deux tiers de la surface du territoire communal (forêt domaniale et forêts communales).*

### **B3.4 - Importance économique du massif forestier**

*L'impact direct de la forêt sur l'économie locale est difficile à évaluer étant donné le mode des exploitations de bois ouvert à l'ensemble des exploitants forestiers de la région.*

*Pour autant, on peut aisément estimer :*

*l'exploitation forestière (bucheronnage) : équivalent de 3 bucherons à temps plein par an  
le débardage des bois : équivalent de 1,5 débardeur à temps plein par an*

*La forêt domaniale de Signy l'Abbaye permet l'emploi de 4 ouvriers forestiers salariés de l'ONF qui travaillent dans les jeunes peuplements, sur les zones protégées et pour assurer la propreté du massif.*

*Le personnel technique d'encadrement forestier est composé de 4 personnes à temps plein sur la forêt domaniale.*

*La sous-traitance à des entreprises locales pour la réalisation de travaux forestiers particuliers représente en moyenne l'emploi d'une personne à temps plein sur le massif.*

*La forêt fournit aussi le bois de chauffage que les habitants peuvent se procurer sous forme de «cessions amiables» : environ 70 foyers sont concernés annuellement, ce qui correspond en moyenne à 700 jours de travail par an.*

*Le massif forestier domanial de Signy l'Abbaye a donc une dimension économique non négligeable qui est à prendre en compte dans l'appréhension de son milieu naturel.*

*Pour autant son impact économique direct sur l'économie de la commune et du canton est peu visible.*

## B.4) Loisirs et tourisme

La région des Crêtes reste typique par son paysage «vert» de bocages, légèrement vallonné, l'habitat isolé et des forêts en haut de colline. Le tourisme est plutôt de passage et lié à des activités de promenades et de balades : On peut parler de **tourisme «vert»**.

Autour de Signy l'Abbaye, le rôle touristique du grand massif forestier est indéniable : il attire les locaux mais aussi et surtout les populations de l'agglomération Rémoise, en complément d'un tourisme culturel et historique (églises, château...)

Le massif de Signy est l'un des premiers «antres forestiers» quand on arrive dans les Ardennes par le Sud.

Les structures touristiques existantes «animent» le développement d'activités à l'adresse des vacanciers :

- La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises : mise en place de sentiers pédestres et animations estivales diverses.
- Les associations locales : VTT club signacien, groupes de marcheurs, association de cavaliers, associations d'historiens...
- l'ONF équipe une brigade équestre et anime des balades de découverte.

**L'offre d'hébergement reste encore assez faible** : 3 gîtes ruraux autour de Signy, une offre hôtelière réduite et un camping. Ceci limite forcément la durée de séjour dans la zone qui ne possède pas d'attraction majeure (point de baignade par exemple).

L'activité touristique en forêt domaniale a souvent été limitée à la balade et la découverte de la forêt (à pied, à vélo ou à cheval) avec un désir de garder le côté «naturel» du massif : pas d'artificialisation du milieu.

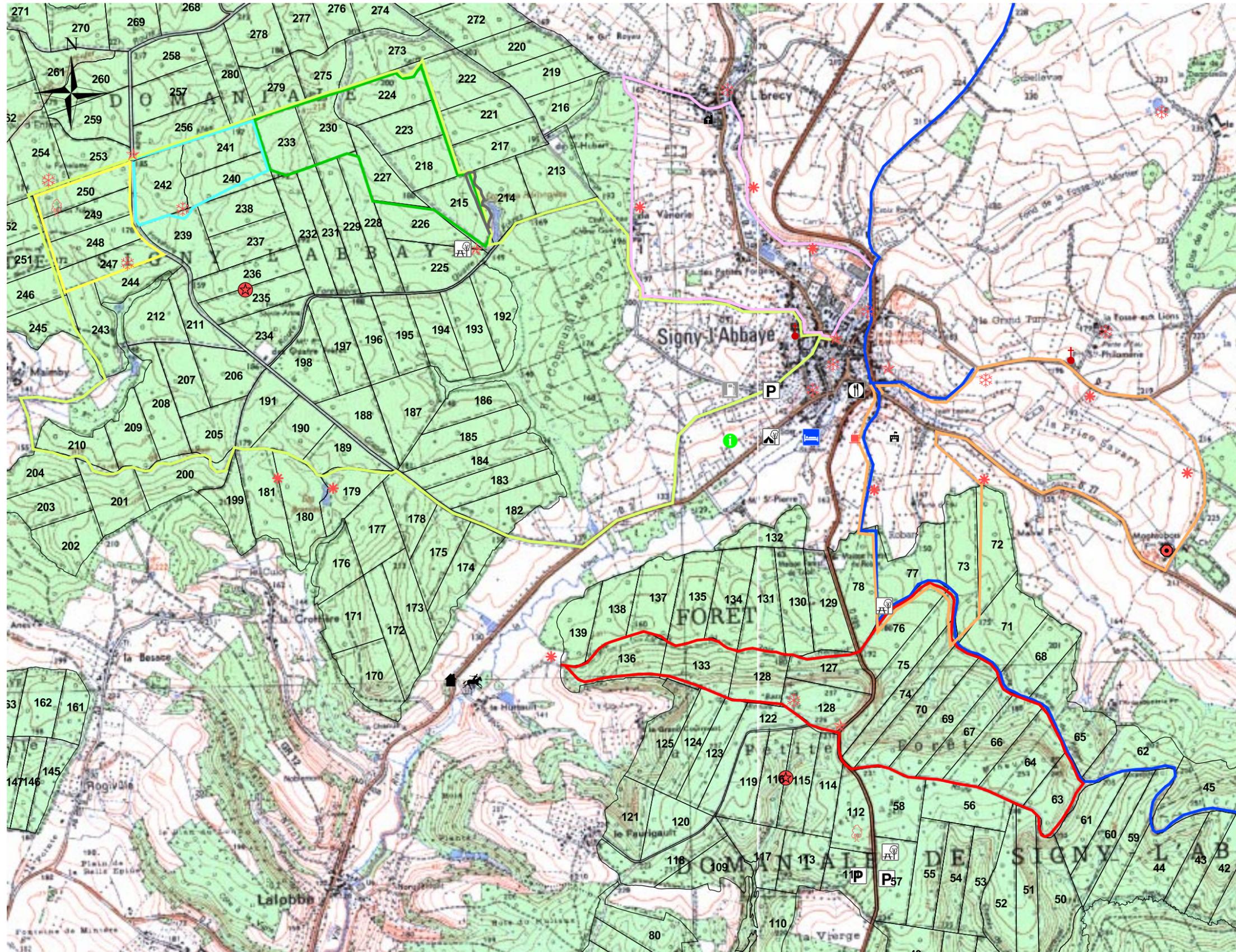
Quelques sites ont la faveur du public :

- l'étang de la Héronnière
- l'allée de Serre
- Le site de la Vénerie
- fontaine rouge, sources pétrifiantes
- les mares (ex : la mare aux cannes)

Les sentiers pédestres sont bien développés ainsi que les 200 km de sentiers VTT. Les cavaliers n'ont accès qu'aux routes forestières (empierrées ou non), la particularité du sous-sol (argile et limon très mouilleux) nécessitant l'aménagement de passages non encore réalisés.

# FORET DOMANIALE DE SIGNY L'ABBAYE

## ACTIVITES TOURISTIQUES



### LEGENDE

- Aire de Pique-Nique
- Arbre remarquable
- Café
- Calvaire oratoire
- Camping
- Carburant
- Curiosité Petit patrimoine rural
- Départ
- Edifice civil
- Edifice religieux remarquable chapelle
- Equitation
- Hotel
- Hébergement en milieu rural
- Office de Tourisme Point d'information
- Parking
- Point de vue
- Restauration
- Site naturel remarquable
- Vente de produit du terroir

- circuit botanique de l'étang 1 km
- circuit de l'allée de serre 2,4 km
- circuit de la grande forêt 14,5 km
- circuit de la héronnière 4,5 km
- circuit de la petite forêt 7,5 km
- circuit de Librecy 5,5 km
- circuit du gros frêne 2,7 km
- circuit du haras 8,5 km
- les Ardennes à cheval

ECHELLE : 1 / 25 000

*Dans cette optique, l'ONF consacre chaque année une part importante de son budget à l'entretien des structures d'accueil existantes, le renouvellement d'équipement étant aussi financé par le Conseil Général des Ardennes. L'objectif poursuivi actuellement reste le maintien de la qualité environnementale du site en développant toujours le côté éducation et découverte de la nature et connaissance de la forêt par la création d'aménagements pédagogiques.*

*Le massif de Signy l'Abbaye intéresse aussi différentes associations de protection de la nature :*

*Centre d'Initiation à la Nature (CIN) de Boulton aux bois, Associations de protection de la Nature de Signy, Nature et Avenir, Regroupement des naturalistes ardennais (Renard), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA), Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) qui organisent des activités d'études et de découverte.*

*L'activité touristique et éco-touristique autour du massif de Signy l'Abbaye tend à se développer et sera sans aucun doute en augmentation dans les années à venir.*

## **B.5) Chasse et pêche**

*Le massif de Signy l'Abbaye est aussi réputé pour sa présence de grand gibier : **sangliers, chevreuils et grands cervidés** sont chassés par trois sociétés de chasse différentes qui louent leur droit de chasse à l'ONF.*

*Ces sociétés sont soumises à la réglementation sur les plans de chasse au grand gibier et sont rassemblées dans un groupement d'intérêt cynégétique (GIC) prenant en compte une vaste zone au-delà de la forêt domaniale. Sur le site Natura 2000, seules deux sociétés de chasse sont présentes : une en Grande Forêt et l'autre en Petite Forêt.*

*Chevreuils et sangliers sont des populations autochtones alors que le cerf élaphe résulte d'une introduction dans les années 1960 à 1970. Outre ces grands gibiers, le renard, le pigeon ramier (nuisibles) et la bécasse sont chassés : le prélèvement actuel reste très faible.*

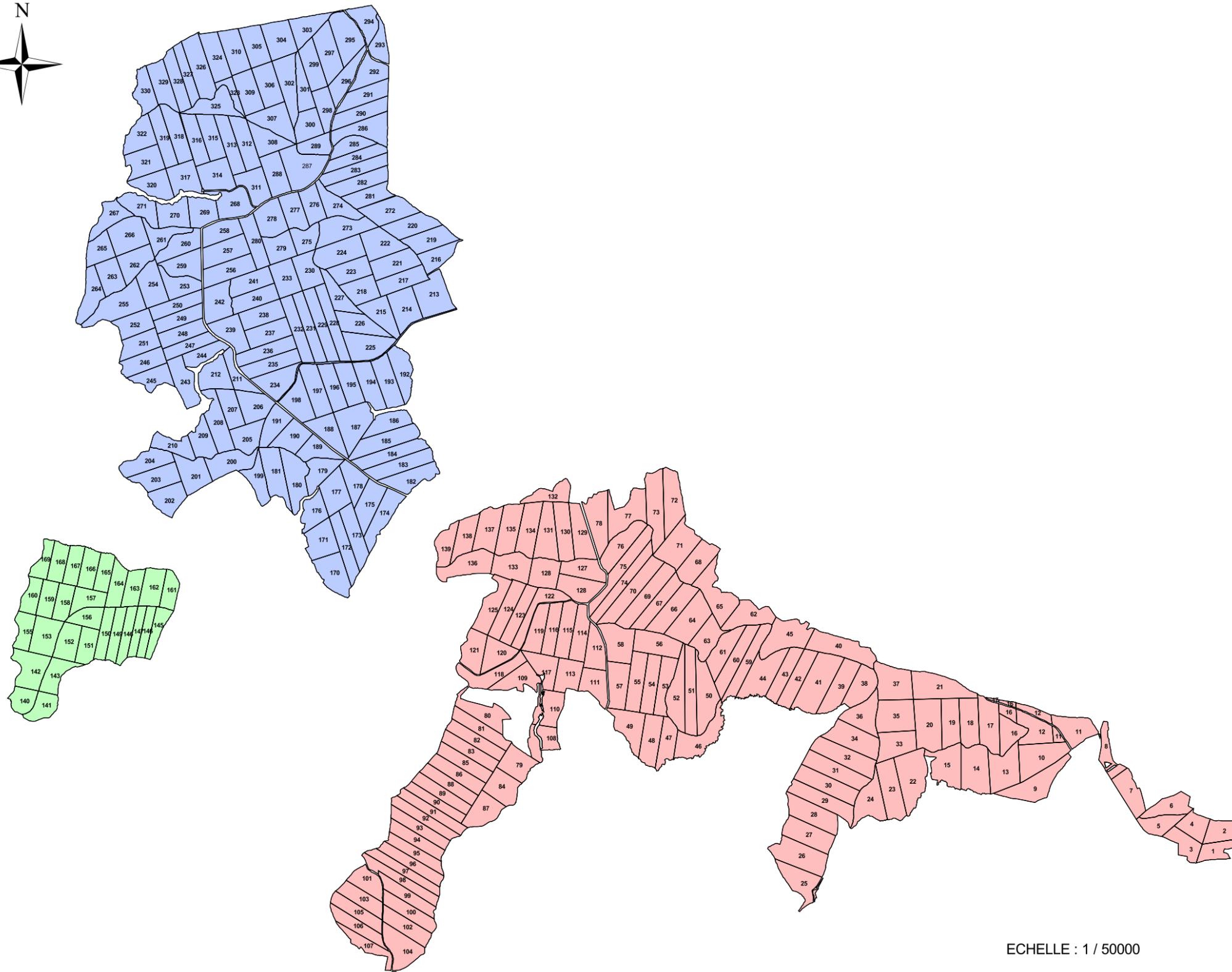
*La chasse au grand gibier est une donnée essentielle pour la gestion de la forêt : son objectif est de réguler au mieux les populations afin d'atteindre un parfait équilibre avec le milieu. La chasse est donc un élément indispensable à la préservation des milieux, une augmentation incontrôlée des populations pouvant avoir des effets très néfastes sur l'équilibre de l'écosystème actuel.*

*L'ensemble du **réseau hydrographique** de la forêt domaniale de Signy **n'est pas pêché**, l'ONF n'ayant pas loué de droit de pêche.*

*Aucun prélèvement n'existe sur la faune aquatique (exception faite de l'étang de la Héronnière où les enfants de moins de 12 ans ont le droit de pêche).*

# FORET DOMANIALE DE SIGNY L'ABBAYE

## CARTE DES LOTS DE CHASSE



LEGENDE

-  lot 1
-  lot 2
-  lot 3

ECHELLE : 1 / 50000

## B.6) Un historique fort

*Le site du «Tarn gandelu» inscrit en Forêt Domaniale de Signy date de l'époque mérovingienne. Ce site a été occupé à la fin du Mérovingien (période DAGOBERT) puis sous les Carolingiens (sous Charles le Chauve : petit-fils de Charlemagne).*

*L'époque Gallo Romaine a des restes importants dans cette zone : voie romaine Reims-Cologne, verres et poteries retrouvés en périphérie de la forêt.*

*La forêt a sans doute servi de source de matières premières diverses aux premiers habitants.*

*Ce n'est cependant qu'à partir de la venue des moines de Saint-Bernard que Signy-l'Abbaye prend sa haute dimension historique :*

*Saint-Bernard* avait fondé l'abbaye de Clairvaux en 1115, puis envoyé des colonies de moines s'établir à Foigny (diocèse de Laon) et à Igny (Marne Tardenois).

*Dom Marlot, historien de l'Abbaye, raconte que Saint-Bernard revenant du Concile de Reims, visitait en passant, par devoir, les Comtes Anselme de Ribémont, Henry de Château Porcien, Clairembault de Rosoy et Raoul, seigneur de Thour.*

*Il les exhorta à contribuer charitablement à la fondation d'un monastère, leur promettant de la part de Dieu qu'ils recevraient dans le ciel autant d'espace qu'ils auraient «aumonné de terre» pour cet effet.*

*C'est ainsi que les moines d'Igny vinrent installer l'abbaye à Signy «dans ces lieux à demi-sauvages, à l'écart des voies de communication, cuvette entourée de forêts, se prêtant à la méditation des choses éternelles».*

*En 1135 une charte reconnut officiellement ces dons.*

*Le premier travail des moines fut le défrichage afin d'accroître les surfaces en culture. Pour autant, la forêt avait son importance économique et vivrière. Les moines pratiquaient la pisciculture : de nombreux étangs ont été créés en Grande Forêt par la fermeture des vallons au moyen de digues.*

*Cette forte utilisation de la forêt a façonné le paysage actuel (fermes isolées, étangs, forêts). Certaines espèces floristiques semblent d'ailleurs avoir été introduites par les moines (par exemple la prêle d'hiver Equisetum hyemale : riche en silice, elle était utilisée par les tourneurs sur bois).*

*On peut décliner ci-après l'ensemble des utilisations des produits forestiers.*

<b>Energie</b>	<b>Construction</b>	<b>Alimentation</b>	<b>Fabrication</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois énergie,</li> <li>- feu, cuisson du foyer,</li> <li>- fours potier/tuilier,</li> <li>- forges (Hurtaut en 1525)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bois</li> <li>- Pierres (carrières)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Venaison (droit exclusif de chasse des seigneurs, braconnage pour les petites gens)</li> <li>- Alimentation vivrières (baies, champignons, miel, herbes)</li> <li>- Etangs (poissons)</li> <li>- Pâturage du bétail (glands, jeunes pousses).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnellerie</li> <li>- Tannerie</li> <li>- Cendres de bois (utilisées pour la lessive)</li> <li>- Cendres de fougère (riche en potasse pour la verrerie)</li> <li>- Cordes (avec écorces de tilleul)</li> <li>- Ecorces (tanneries)</li> </ul>

*La forêt, plus qu'aujourd'hui a eu une importance vivrière pour les habitants locaux, elle était leur «gagne-pain».*

*Les mesures de protection liées à l'exploitation des bois furent antérieures. En effet, dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, une ordonnance royale concernait «les bois de haute futaie appartenant aux églises et abbayes» et tendait à soumettre à la décision du Roi les coupes extraordinaires de grumes.*

*L'ordonnance de 1669 de Colbert sur les Eaux et Forêts permit la mise en place de mesures de protection des forêts limitant notamment, les lieux et les périodes de pacage des animaux, (les meilleurs années, plus de 600 porcs étaient admis en forêt : les glands fournissaient une alimentation gratuite, limitant d'autant les possibilités de régénération naturelle !), les quantités de petits bois récoltés.*

*L'ordonnance de Colbert permit la mise en réserve d'un quart de la forêt, alors interdit aux droits d'usage des petites gens (récolte de bois de chauffe et droit de pacage). L'implication très forte de la forêt dans la vie locale avait fortement appauvri le massif forestier et sa capacité à se renouveler naturellement.*

*Depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, l'Administration des Eaux et Forêts a donc eu un rôle de préservation important, garantissant le maintien de l'intégrité du patrimoine forestier.*

*En 1874, la commune de Signy-l'Abbaye obtient le cantonnement des droits d'usage aux branchettes et au bois mort : 106 ha sont amputés à la forêt domaniale pour devenir propriété de la commune de Signy.*

*La Révolution Française a entraîné la confiscation des biens ecclésiastiques et son intégration au domaine de l'Etat.*

*Les étangs monastiques sont vidés et asséchés lors de fortes périodes de disette afin d'être le lieu de cultures : la zone des «viviers» garde encore aujourd'hui les traces topographiques de ces étangs. La forêt continue d'être gérée en taillis-sous-futaie malgré quelques tentatives de conversion (passage à une futaie plus dense) dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.*

*La guerre de 1914-1918 a entraîné l'écrémage des gros bois par les troupes allemandes : certains secteurs (Engenville et le bois Renaud) ont même été totalement ravagés.*

*Dès les années 1920, l'objectif assigné au massif domanial de Signy est «la production de bois d'oeuvre feuillu de qualité».*

*Les documents d'aménagement forestier successifs ont promu l'objectif de grande futaie feuillue en discernant selon les exigences écologiques du milieu, les essences à favoriser.*

*Depuis les années 1980, une attention toute particulière est portée à d'autres fonctions forestières que l'unique production de bois, telles que l'accueil du public en forêt, l'appréhension paysagère des actions forestières et la gestion des milieux naturels particuliers (ruisseaux, mares, étangs, zones humides).*

## ***C - LE MILIEU NATUREL ET LES HABITATS ET ESPECES DE LA DIRECTIVE***

### ***C.1) Topographie et hydrographie***

#### ***C.1.1. Topographie***

*La forêt de Signy l'Abbaye est située sur la chaîne de coteaux qui, partant de l'Argonne occidentale, traverse le département des Ardennes du Sud-Est au Nord-Ouest et va rejoindre les collines de l'Artois, en formant la ligne de séparation des eaux entre les bassins de la Meuse et de la Seine.*

*L'altitude varie de **130 à 250 mètres**. Dans la région qui nous occupe, ces coteaux se présentent sous la forme de crêtes parallèles, orientées le plus souvent d'Est en Ouest et séparées par des vallées plus ou moins profondes, dont la principale est la vallée de la Vaux.*

*Les plateaux qui couronnent ces crêtes sont étroits, de forme irrégulière, et se terminent par des versants dont les **pent**es rapides varient de **10 à 40 %**. Au pied des versants Est et Nord s'étend une plaine mamelonnée, découpée dans tous les sens par des vallées étroites, peu profondes et présentant des pentes variables de 5 à 15 %. Les 3/4 de la Grande Forêt, 1/3 de la Petite Forêt sont situés dans cette plaine, le reste occupe versants et plateaux.*

*La micro-topographie du massif est très accidentée : il résulte de ces caractéristiques une multitude de versants, aux expositions variées qui garantissent la grande diversité des milieux écologiques présents.*

#### ***C.1.2. Hydrographie***

*Le réseau hydrographique est de **bonne qualité** puisque classé en **première catégorie**.*

*On compte plus de **80 km de ruisseaux** sur le site Natura 2000 dont la moitié sont des cours d'eau temporaires, un étang (l'étang de la Héronnière) et de nombreuses mares forestières.*



*Les principaux ruisseaux de la Grande Forêt (ruisseau de Serres, ruisseau de Chèvremont, ruisseau des viviers) traversent le massif forestier alors qu'en Petite Forêt, ils se situent en périphérie (ruisseaux du Roban et de l'Arquebuserie, ruisseaux de Mesmont et d'Orgival, ruisseau de la Fontaine aux Paniers).*

*Beaucoup de ruisseaux sont issus de sources très diverses. Sortant de terre en bas de versants et au fond des vallons, elles donnent des eaux de bonne qualité (Fontaine de la Pichelotte, Fontaine Rouge chargée d'oxyde de fer, Fontaine aux Paniers, Fontaine du Lavoir Bonnet).*

*Les petits ruisseaux peuvent être qualifiés de «pépinières» pour des espèces comme la truite sauvage. L'écrevisse à pattes blanches, abondante il y a quelques années dans les ruisseaux de la Petite Forêt, est encore présente mais à des niveaux de population très inférieurs qui seront à contrôler.*

*Les eaux sont proches de la neutralité (pH voisin de 7) et ne présentent pas de carences particulières.*

*Le réseau n'est soumis à aucune pollution identifiée en dehors des dégradations physiques liées à l'exploitation forestière : ces dégradations sont répréhendées par les agents de l'ONF et les gardes du CSP.*

*La zone fait partie du bassin Seine-Normandie.*

## C.2) Climat

La forêt de Signy se trouve à la transition des domaines biogéographiques atlantique et continental, dans le district du Hainaut et de Thiérache.

Les données climatologiques du poste de SIGNY L'ABBAYE (altitude 200 m) sont les suivantes :

### Précipitations

Période de référence : 1996 à 1999

Hauteur moyenne annuelle : 1038,7 mm

Nombre moyen annuel de jours de neige : 10

### Température moyenne annuelle

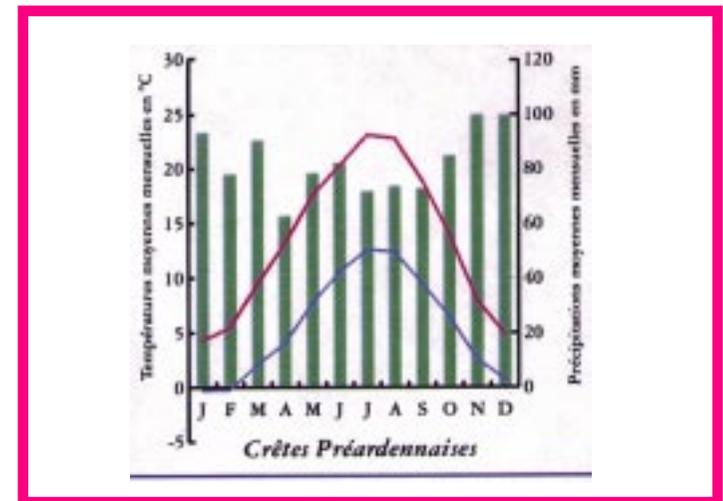
Période de référence : 1996 à 1999

Moyenne annuelle des températures maximales absolues : 34,5 °C.

Moyenne annuelle des températures minimales absolues : -12,6 °C.

Température moyenne annuelle : 10,09 °C.

Nombre moyen annuel de jours de gelée : 76



Source : Météo France

La région de Signy l'Abbaye bénéficie d'un climat continental atténué par l'influence océanique des vents d'ouest encore perceptible dans cette région de transition climatique. Des phénomènes exceptionnels de tempête ont plusieurs fois mis à mal certaines parties du massif (notamment en 1990 et par endroits en décembre 1999) : c'est un des risques climatiques majeurs.

## C.3) Géologie

*Le sous-sol de la région de SIGNY L'ABBAYE est constitué par des couches d'âge jurassique et crétacé. Ces couches qui forment les auréoles de la bordure Nord-Est du Bassin Parisien plongent régulièrement vers le Sud-Ouest.*

*La forêt est implantée sur 3 étages différents, soit de bas en haut (ou par ordre d'antériorité) : le Callovien, l'Oxfordien et l'Albien.*

### L'étage Callovien

*Dans les dépressions affleure le Callovien.*

*Cet étage jurassique supérieur est constitué par des marnes et calcaires marneux. A l'affleurement, le carbonate de calcium est dissout. Le plus souvent, le sous-sol est formé, là où affleurent ces couches, par une véritable argile.*

### L'étage Oxfordien

*- l'oxfordien supérieur (5 à 10 m) : marnes et calcaires marneux, avec parfois la présence d'un banc à oolites ferrugineuses.*

*- l'oxfordien moyen (50 m) : se compose pour l'essentiel de gaize intercalée de marnes et calcaires marneux (aussi bien par interstratification que par «passage latéral de faciés»). Il ne s'agit pas d'une véritable gaize telle que celle de l'Argonne : la «gaize oxfordienne» résulterait d'une silicification tardive de bancs marneux et calcaires, provoquée par la circulation d'eau en provenance de terrains crétacés.*

### L'étage Albien

*Surmontant la zone oxfordienne, viennent des dépôts crétacés, transgressifs sur le Jurassique. Le Crétacé affleure sur les points hauts à partir de 200 m environ.*

*Il est constitué par les sables glauconieux, argilo-marneux. Souvent, dans la forêt de SIGNY L'ABBAYE, ces dépôts détritiques se durcissent pour donner une gaize : la gaize albienne qui ressemble beaucoup à la gaize oxfordienne. Il est souvent bien difficile de distinguer le Jurassique du Crétacé. Le sous-sol est de même type que dans les zones oxfordiennes, il est siliceux. Mais généralement, la gaize crétacée est plus tendre, plus calcaire, le pourcentage de carbonate de calcium peut atteindre parfois 50 %.*

## C.4) Pédologie

Une cartographie des types de sol a été effectuée lors de l'aménagement forestier de 1993. On peut trouver sur le massif les types de sol suivants :

- les sols sur gaize (superficiel ou limoneux),
- les sols limoneux (sur argile sur marne plus ou moins profonds),
- les sols colluviaux de pente (argile + limon + gaize) ou (limon + gaize) ou de bas de pente,
- les gley.

L'étude pédologique est capitale car les couvertures limoneuses (non cartographiées par les géologues) ont une importance déterminante pour le sylviculteur : elles tamponnent l'effet du substrat géologique. L'étude répertorie entre autres : la profondeur d'apparition du banc calcaire et du  $\text{CaCO}_3$ , la profondeur d'argile, la charge en cailloux, la profondeur d'apparition de l'hydromorphie (taches rouilles diffuses), la profondeur d'apparition de l'hydromorphie nette (plus de 10 % de taches rouilles).

*L'ensemble des sols du massif forestier de Signy sont très favorables à la forêt et très fertiles. Sans l'histoire monastique du massif, il y a fort à penser que l'actuelle forêt aurait été déboisée et mise en culture.*

## C.5) Éléments particuliers du milieu

La forêt comporte par sa nature géologique de nombreux **gouffres**, des **sources**, des **résurgences** caractéristiques (chargées de calcaire ou d'oxyde de fer), mais aussi une multitude de **mares**, plus ou moins permanentes dont le rôle écologique est non négligeable.

L'intérêt de ces éléments particuliers sera à hiérarchiser pour envisager des mesures de gestion propres à chaque milieu dans une optique de conservation de leur biodiversité.



## **C.6) Les habitats et les espèces de la Directive**

*L'intérêt majeur du classement en zone Natura 2000 de la forêt de Signy réside surtout dans la représentativité de ce massif en tant que «forêt type» des Crêtes pré-ardennaises à la diversité biologique forte.*

### **C.6.1) Les habitats présents**

*On trouve dans la forêt trois grands types d'habitats :*

#### **- des habitats forestiers :**

- forêts dominées par le hêtre*
- forêts dominées par le chêne pédonculé*
- forêts alluviales résiduelles des bords de ruisseaux (en mosaïque avec l'habitat mégaphorbiaies eutrophes qu'on a envisagé comme un stade transitoire pionnier de l'habitat forêt alluviale résiduelle)*

*Les deux principaux habitats «forestiers» rencontrés sont des habitats non prioritaires, relevant avant tout d'une **logique de gestion intégrée** plus que d'une gestion conservatoire. Seul l'habitat de forêts alluviales résiduelles est **prioritaire**.*

#### **- des habitats d'eau douce :**

- sources pétrifiantes avec formation de tuf, **habitat prioritaire**.*
- Cet habitat est présent sur **7,82 km** de ruisseaux de la Grande Forêt.*

#### **- des habitats d'espèces :**

*Liés au milieu forestier, aux zones humides ou au réseau hydrographique, ils regroupent des espèces variées :*

- poissons et cyclostomes : le chabot, la lamproie de Planer*
- oiseaux : la cigogne noire, le pic noir, le pic mar, la bondrée apivore*
- amphibiens : le triton crêté*
- crustacés : l'écrevisse à pieds blancs*
- mammifères : le chat forestier*

*Les espèces animales concernées relèvent des annexes II et IV de la Directive Habitats et de l'annexe I de la Directive Oiseaux.*

-> Les **habitats naturels** sont définis par des codes alphanumériques et les appellations suivantes :

- **code Natura 2000** : lié à l'Annexe I de la Directive (modifié en octobre 1997) : ex **9130**
  
- **code Corine Biotope 91** lié à la typologie européenne des milieux naturels : ex **41.13**
  
- une dénomination générale physiologique : Forêts dominées par le hêtre  
(dominante non exclusive du hêtre car la notion d'habitat intègre une variable dynamique de «potentialité» qui fait qu'on peut classer dans un habitat de hêtraies des forêts où le hêtre est presque absent par raison anthropique ou autre).
  
- une dénomination phytosociologique : Hêtraies de l'Asperulo-fagetum  
on se rapporte là aux référentiels phytosociologiques qui classifient des associations végétales.
  
- une dénomination plus fine en «sous-habitat» : Hêtraie chênaie calcicole à aspérule odorante et mélique uniflore  
faisant référence à un cortège floristique récurrent caractéristique.

-> Les **habitats d'espèces animales** par leur nom latin et leur code de l'Union Européenne.

*Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des habitats présents sur le site Natura 2000.*

*Une fiche descriptive précise pour chacun ses particularités.*

## Répartition des Habitats sur le site Natura 2000 du massif de Signy l'Abbaye

Habitats forestiers	Code	Prioritaire	Surface	Pourcentage
<b>Forêts dominées par le hêtre</b>	<b>9130/41.13</b>	Non		
Hêtraie-chênaie calcicole à neutrophile à aspérule odorante et paturin de Chaix			93,8ha	4%
Hêtraie-chênaie acidycline à mélisse uniflore et paturin de Chaix			612,6ha	27%
<b>Total</b>			<b>706,4ha</b>	<b>31%</b>
<b>Forêts dominées par le chêne</b>	<b>9160/41.24</b>	Non		
Chênaie pédonculée acidycline à stellaire holostée et paturin de Chaix			171,4ha	8%
Chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée			1206,5ha	55%
<b>Total</b>			<b>1377,9ha</b>	<b>63%</b>
<b>Forêts alluviales résiduelles</b>	<b>91E0/44.3</b>	<b>OUI</b>		
Aulnaies frênaies à laîche espacée des bords de petits ruisseaux			42,0ha	2%
Aulnaies frênaies à hautes herbes			21,5ha	1%
<b>Total</b>			<b>63,5ha</b>	<b>3%</b>
<b>Peuplements résineux artificiels</b>		Non	<b>56,2ha</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2204,0ha</b>	<b>100%</b>

**Habitats d'eau douce****Code      Prioritaire      Longueur      Pourcentage**

Sources pétrifiantes avec formation de tuf	7220/54.12	OUI	7,84 km	10,70%
--	------------	-----	---------	--------

**Habitats d'espèces****Code      Prioritaire      Annexes      Nom latin**

Le Chabot	UE 1163	Non	DH II	<i>Cottus gobio</i>
La lamproie de Planer	UE 1096	Non	DH II	<i>Lampetra planerii</i>
L'écrevisse à pieds blancs	UE 1092	Non	DH II	<i>Austropotamobius palipes</i>
Le triton crêté	UE 1166	Non	DH II	<i>Triturus cristatus</i>
La cigogne noire	UE A030	Non	O I	<i>Ciconia nigra</i>
Le pic mar	UE A238	Non	O I	<i>Dendrocopos medius</i>
Le pic noir	UE A236	Non	O I	<i>Dryocopus martius</i>
La bondrée apivore	UE A072	Non	O I	<i>Pernis apivorus</i>
Le chat sauvage		Non	DH IV	<i>Felis sylvestris</i>

*Les mares et étangs sont répertoriés sur carte, mais leurs surfaces sont incluses dans les surfaces forestières.*

## Forêts dominées par le Hêtre

Nomenclature européenne : Hêtraies de l'Asperulo-fagetum

Code Natura 2000 : 9130

Code Corine : 41.13

### Hêtraies-chênaies calcicoles à neutrophiles, à asperule odorante et mélisque uniflore

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée par le hêtre, accompagnée de chêne sessile et d'érable sycomore. Sous-étage à base de noisetier et de sureau à grappes.

#### Végétation

Strate arborescente riche en essences diverses (érables, orme, sorbier).  
Strate arbustive riche : noisetier, sureaux noir et à grappes, aubépines épineuse et monogyne, viornes obier et lantane, cornouiller, camérisier, troène, fusain...

#### Topographie

Plateau ou versant à haut de pente de 0 à 35°  
Exposition indifférente.

#### Humus

EUMULL : très actif, une seule couche de feuilles (OL) pouvant même disparaître dans l'année.

#### Exemple type :

Nord des parcelles 127, 128, 133, 136.

#### Espèces caractéristiques

Asperule odorante (*Galium odoratum*)  
Mélisque à une fleur (*Melica uniflora*)  
Laitue des murailles (*Mycelis muralis*)  
Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)  
Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)  
Gouet tacheté (*Arum maculatum*)  
Primevère élevée (*Primula elatior*)  
Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*)  
Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)  
Laïche digitée (*Carex digitata*)  
Laïche glauque (*Carex flacca*)

xx						
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	æ	a	n	b



photo ONF - FD Signy l'Abbaye

#### Variantes possibles

Sur argile de décarbonatation ou marne, à pH 6 à 7,  
variante calcicole à mercuriale pérenne et camérisier à balai (marginal).

## Forêts dominées par le Hêtre

Nomenclature européenne : Hêtraies de l'Asperulo-fagetum

Code Natura 2000 : 9130

Code Corine : 41.13

### Hêtraies-chênaies acidiclinales à mélisque uniflore et paturin de Chaix

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée par le hêtre, accompagné de chêne sessile, pédonculé et de sorbier des oiseleurs (le charme est rare).

Sous-étage à base de sureau à grappes, aubépine épineuse et viorne obier.

#### Végétation

Strate arborescente pauvre en essences (surtout hêtre et chêne sessile).

Strate arbustive pauvre : sureaux à grappes, aubépine épineuse, viorne obier.

#### Topographie

Plateau ou haut de versant à pente de 0 à 35°

Exposition indifférente.

#### Humus

MESOMULL : actif, une couche de feuilles (OL) et une couche de feuilles fragmentées (OH).

#### Variantes possibles

Sur versant ombragé, variante montagnarde à sceau de Salomon verticillé et à fougère femelle.

#### Exemple type :

Majeure partie de la zone Natura 2000 du sud de la Petite Forêt.

#### Espèces caractéristiques

Aspérule odorante (*Galium odoratum*)

Mélisque à une fleur (*Melica uniflora*)

Grande fêtuque (*Festuca altissima*)

Oxalide petite oseille (*Oxalis acetosella*)

Paturin des bois (*Poa nemoralis*)

Paturin de Chaix (*Poa chaixii*)

Chevrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)

Polytric élégant (*Politrichum formosum*)

Fougère spinuleuse (*Dryopteris carthusiana*)

Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloïdes*)

Violette de Rivin (*Viola riviniana*)

Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)



photo ONF - FD Signy l'Abbaye

x x						
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	aa	a	n	b

## Forêts dominées par le Chêne

Nomenclature européenne : Chênaies du stellario-carpinetum

Code Natura 2000 : 9160

Code Corine : 41.24

### Chênaies pédonculées neutrophiles à primevère élevée

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée par le chêne pédonculé, l'érable sycomore, le merisier, les ormes champêtre et des montagnes, le tilleul à petites feuilles, l'érable champêtre et l'aulne.

Sous-étage à base de charme.

#### Végétation

Le chêne pédonculé et le frêne sont dominants.

Strate arbustive abondante et diversifiée : cornouiller sanguin, fusain, viorne obier, saule marsault, sureau noir, noisetier, troène, camerisier, aubépine.

Le tapis herbacé est très coloré au printemps : floraison vernale (avant le débourrement des arbres).

#### Topographie

Plateau ou versant à pente de 0 à 20°, ou bas de pente.

Exposition indifférente.

Sur sols lourds argileux très frais.

#### Humus

EUMULL : actif, une couche de feuille (OL) qui disparaît dans l'année. Grande activité biologique dont les vers de terre sont les champions.

#### Exemple type :

Partie nord de la Petite Forêt et grande majorité du classement Natura 2000 de la Grande Forêt.

#### Espèces caractéristiques

Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*)

Circée de Paris (*Circeaea luteciana*)

Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)

Primevère élevée (*Primula elatior*)

Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*)

Benoîte commune (*Geum urbanum*)

Véronique des montagnes (*Veronica montana*)

Renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*)

Adoxe musquée (*Adoxa moschatellina*)

Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*)

Listère ovale (*Listera ovata*)

#### Variantes

à corydale (bas de versant, colluvium riche en eau)

à ail des ours : sur marnes avec nappe temporaire.



photo ONF - FD Signy l'Abbaye

xx						
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	aa	a	n	b

## Forêts dominées par le Chêne

Nomenclature européenne : Chênaies du stellario-carpinetum

Code Natura 2000 : 9160

Code Corine : 41.24

### Chênaies pédonculées acidiclinales à stellaire holostée et paturin de Chaix

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée par le chêne pédonculé (chêne sessile et hybrides), présence d'érable sycomore, du charme, du tremble, du bouleau et du sorbier. Les frênes et merisiers sont rares. Sous-étage à base de charme.

#### Végétation

Le chêne pédonculé et le chêne sessile sont dominants. La strate arborée est relativement pauvre en essences accompagnatrices. Strate arbustive : noisetier, viorne obier, saule marsault.

#### Topographie

Plateau avec limons hydromorphes, terrasses alluviales, bas de versants, dépressions. Exposition indifférente.

#### Humus

DYSMULL : litière à 2 couches OL et OF  
Richesse du sol inférieure à la chênaie pédonculée à primevère élevée. Une nappe temporaire peut entraîner un engorgement plus ou moins accentué.

#### Exemple type :

Nord de la Grande Forêt  
exemples : parcelles 296, 306, 312, 313.

#### Espèces caractéristiques :

Stellaire holostée (*Stellaria holostea*)  
Faux fraisier (*Potentilla sterilis*)  
Renoncule des bois (*Ranunculus nemorosus*)  
Oxalide petite oseille (*Oxalis acetosella*)  
Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)  
Paturin de Chaix (*Poa chaixii*)  
Atrichie ondulée (*Atrichum undulatum*)  
Millet diffus (*Milium effusum*)  
Epilobe des montagnes (*Epilobium montanum*)

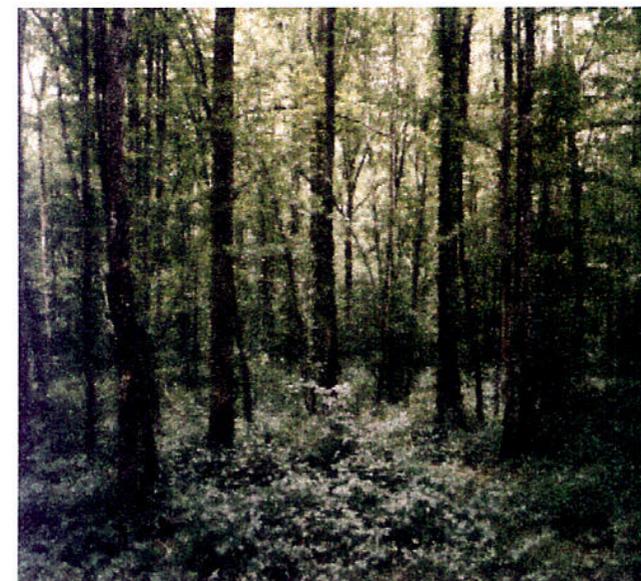


photo ONF - FD Signy l'Abbaye

x	x					
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	aa	a	n	b

#### Variantes

à **luzule blanchâtre** : sur matériau limono-caillouteux en station méso-acidophile.  
(luzule blanchâtre, luzule des bois, canche cespiteuse, fougère femelle).  
à **canche cespiteuse** : avec la cardamine des prés, le bugle rampant, le jonc diffus sur stations acidiclinales à fraîche hygroclines.

## Forêts alluviales résiduelles

Nomenclature européenne : *Alnion glutinoso-incanae*

Code Natura 2000 : 91E0

Code Corine : 44.3 \*Habitat prioritaire

### Aulnaies-frênaies à laïche espacée au bord de petits ruisseaux

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée par l'aulne, le frêne, l'érable sycomore (le chêne pédonculé est rare). L'aulne est dominant dans les parties basses, le frêne sur les banquettes plus élevées.

#### Végétation

Aulne et frêne dominants.

Strate arbustive de groseiller rouge.

Tapis herbacé composé d'hygrophiles à hygrouneutro-nitrophiles.

#### Topographie

Forêt ripicole étroite en bord de ruisseau ou de source.

Alluvions limoneuses ou sablo-limoneuses.

#### Humus

HYDROMULL : horizon supérieur riche en matière organique mais bonne décomposition en profondeur.

#### Exemple type :

Bords de ruisseaux des parcelles 307, 296, 313, 315, 316, 318.

#### Espèces caractéristiques

Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)

Laïche espacée (*Carex remota*)

Laïche pendante (*Carex pendula*)

Laïche maigre (*Carex strigosa*)

Oseille sanguine (*Rumex sanguinea*)

Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*)

Impatiente (*Impatiens noli-tangere*)

Prêle géante (*Equisetum telmateia*) \*

en bordure de tuf calcaire.

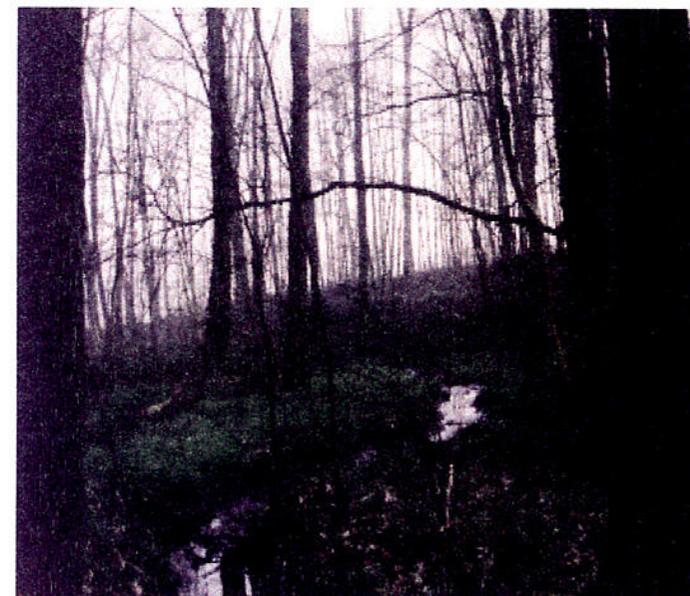


photo ONF - FD Signy l'Abbaye

xx						
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	aa	a	n	b

## Forêts alluviales résiduelles

Nomenclature européenne : *Alnenion glutinoso-incanae*

Code Natura 2000 : 91E0

Code Corine : 44.3 \*Habitat prioritaire

### Aulnaie-frênaie à hautes herbes

#### Aspect local du peuplement

Strate arborescente dominée presque exclusivement par l'aulne.

(frêne, saule fragile et chêne pédonculé sont rares).

Sous-étage à base de saule cendré, viorne obier.

#### Végétation

Aulne dominant.

Tapis herbacé important constitué de grandes laïches et d'espèces de mégaphorbiaies.

#### Topographie

Alluvions humifères neutrophiles.

Matériaux gorgés d'eau pendant une partie de l'année.

#### Humus

HYDROMULL, pH toujours proche de 7.

#### Variantes

à cardamine amère sur des sols gorgés d'eau, baignés par de petits ruisseaux ou des suintements d'eau calcaire.

#### Exemple type :

Bords de ruisseau des parcelles 194 et 195, 290 et 286.

#### Espèces caractéristiques :

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)  
Morelle douce amère (*Solanum dulcamara*)  
Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*)  
Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)  
Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)  
Ortie dioïque (*Urtica dioica*)  
Angelique sauvage (*Angelica sylvestris*)  
Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)  
Prêle géante (*Equisetum telmateia*)  
Laïche des marais (*Carex acutiformis*)  
Laïche des rives (*Carex riparia*)



photo ONF - FD Signy l'Abbaye

xx						
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	æ	a	n	b

## Mégaphorbiaies eutrophes

Nomenclature européenne : *Filipendulo ulmariae-calystegietea sepium*

Code Natura 2000 : 6430

Code Corine : 37.7

### Mégaphorbiaies à Reine des prés et Valériane officinale

#### Aspect local du peuplement

On définit ici les bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure de forêt.

Prairie de plantes élevées.

#### Végétation

Strate arborescente absente.

#### Topographie

Lit majeur des cours d'eau, en situation de thalweg encaissé, zones de dépressions, proximité de plans d'eau.

#### Humus

HYDROMULL : horizon supérieur riche en MO très humifère mais bonne décomposition en profondeur. Sol à pseudo-gley, légèrement acide.

#### Variantes

ETAT TRANSITOIRE de l'Habitat 91EO lors de l'ouverture du peuplement par mise en régénération naturelle. Il tend à disparaître avec la croissance des ligneux.

#### Exemple type :

Fonds de vallon des parcelles en régénération.

#### Espèces caractéristiques

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

Valériane officinale rampante (*Valeriana repens*)

Cirse maraicher (*Cirsium oleraceum*)

Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)

Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)

Epiaire des marais (*Stachys palustris*)

Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)

Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)

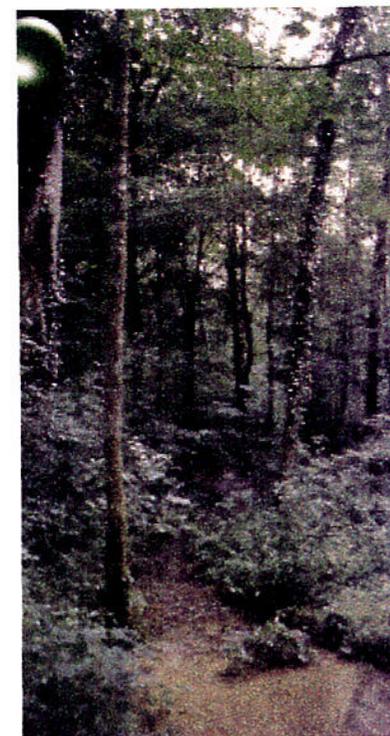
Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*)

Laïche des marais (*Carex acutiformis*)

Laïche des rives (*Carex riparia*)

Gaillet des marais (*Galium palustre*)

x	x					
x						
m						
m						
f						
h						
hh						
H						
	AA	A	aa	a	n	b



Extrait de Gestion forestière et diversité biologique  
LIFE-IDF-ENGREF-MAP-MATE-ONF-2000

**NB :** les zones dégradées des chemins forestiers, des coupes comportant des joncs épars, de l'épilobe hérissée et de la populage des marais font partie intégrante des mégaphorbiaies eutrophes par bouleversement anthropique en zone forestière : on n'en tiendra pas compte.

Même remarque pour les lisières forestières comportant de la pétasite et de la berce sphondyle.

## Sources pétrifiantes avec formation de tuf

Nomenclature européenne : Crataneurion

Code Natura 2000 : 7220

Code Corine : 54.12 **\*Habitat prioritaire**

Les tufs calcaires ou travertins sont des roches dues à la précipitation du carbonate de calcium, généralement par l'action des végétaux, à partir du bicarbonate dissous provenant des eaux circulant dans les terrains calcaires.

Ces formations sont en général confinées en petits éléments (ponctuels ou longilignes).

A Signy l'Abbaye, on rencontre des tufs diffus sur les bryophytes et des petits barrages dans les ruisseaux. Le lit des ruisseaux comporte des éléments incrustés (cailloux, bouts de bois recouverts de calcaire).

### Végétation

Association dominée par les Bryophytes (mousses) : particulièrement *Crataneurion filicinum* et *Crataneurion commutatum* en association avec des Hépatiques et des cyanobactéries.

La prêle (*Equisetum telmateia*) et des plantes à fleurs peuvent aussi faire partie du cortège.

### Repères

La formation de tuf s'observe par l'encroustement sous forme d'une gangue gris-clair des petits éléments situés dans le ruisseau : cailloux, petits morceaux de bois, débris divers.

### Exemple type :

#### Aspect local du peuplement

### Espèces caractéristiques

Lorsqu'il y a des phanérogames associés, on peut trouver principalement :

Petasite hybride (*Pétasites hybrides*)

Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)

Véronique (*Veronica beccabunga*)

Eupatoire chanvrine (*Eupatirium cannabinum*)

Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)

Scrofulaire aquatique (*Scrophularia aquatica*)

Lycoperon d'Europe (*Lycopus europaeus*)

Morelle douce amère (*Solanum dulcamaria*)

Prêle géante (*Equisetum telmateia*)

Cardamine amère (*Cardamine amara*)

Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

Saule *Salix* sp

On distingue 3 types d'habitats, en plus des dépôts diffus :

- l'habitat à *Crataneurion commutatum* où l'eau coule,
- l'habitat à *Eucladium verticillatum* sur les parois,
- l'habitat à *Bryum pseudotriquetrum* et *Crataneurion filicinum* dans les vasques.



photo ONF - FD Signy l'Abbaye

## ***Le chat sauvage (Felis sylvestris)***

*Mammifères - Carnivores - Félidés.*

### ***Statuts de protection***

#### ***PROTECTION TOTALE***

*France : liste des espèces protégées, loi 76-629*

*Europe : Directive Habitats CEE/92/43 annexe IV*

*Convention de Berne 19/09/1979 annexe II*

*Liste rouge : espèce à surveiller*

### ***Habitat***

*Grands massifs forestiers caducifoliés ou mixtes de plaine, de colline et de basse montagne, forêts marécageuses et bordures d'étangs.*

*L'Habitat est une mosaïque forestière d'âges différents avec une stratification verticale et avec des régénérations denses et des zones de culture herbeuse.*

*La forêt doit occuper au moins 30% de la surface de l'habitat (RAGNI 1981).*

*Le chat se retrouve plutôt dans des régions rurales à densité humaine faible avec un habitat regroupé.*

### ***Causes de disparition en France***

*L'espèce enregistre une forte régression entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle suite à la déforestation et au piégeage.*

*Les populations augmentent à nouveau après les deux guerres mondiales. D'après RIOLS, 1988, les principales menaces actuelles sont le piégeage (46%), le tir (19%) et les véhicules (34%).*



*photo ONF*

### ***Biologie et moeurs***

*Reproducteur régulier et sédentaire strict.*

*Activité crépusculaire et diurne : solitaire en dehors de la période de reproduction.*

*Les femelles semblent attachées à un territoire alors que les mâles sont plus enclins au nomadisme.*

*Accouplement en février-mars, portée de 9 semaines et naissances de 3 jeunes en moyenne en avril.*

### ***Alimentation***

*Petits rongeurs (campagnols et mulots pour 90% de son régime alimentaire), musaraignes, oiseaux, amphibiens, insectes, escargots.*

### ***Sensibilité sur le site***

***Très moyenne à faible : habitat préservé.***

***Affectionne particulièrement les lisières et les coupes qui ouvrent le milieu. Conserver les lierres sur les troncs qui lui permettent de s'accrocher pour se percher en hauteur.***

**Le chabot**  
**(*Cottus gobio*)**

**Code UE : 1163**

*Poissons - Ostéichthyens - Scorpaéniformes - Cottidés.*

**Statuts de protection**

**PROTECTION TOTALE**

*France : Liste des espèces protégées, loi 76-629*

*Europe : Directive Habitats CEE/92/43 annexe II*

**Habitat**

*Espèce compagne de la truite commune qui vit dans des eaux vives et fraîches sur substrat de sable et de graviers.*

*Fréquente principalement les cours supérieurs des ruisseaux.*

**Causes de disparition en France**

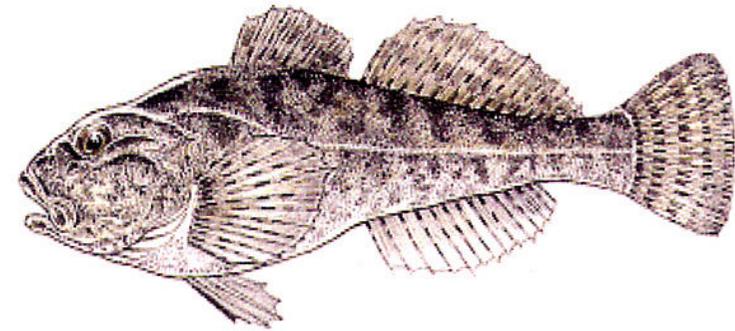
*Poisson discret.*

*Vivant dans des eaux bien oxygénées, il est très sensible aux pollutions, aux recalibrages de berges et aux pompages.*

**Sensibilité sur le site**

*Bonne répartition sur l'ensemble du chevelu hydrographique.*

**Très moyenne à faible : habitat préservé.**



*extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995.*

**Biologie et moeurs**

*Reproducteur régulier et sédentaire strict.*

*Solitaire en dehors de la période de reproduction.*

*Discret et caché sous les pierres pendant la journée, son activité est principalement nocturne. Reproduction de mars à juin, ponte 20 à 25 jours plus tard de 100 à 500 oeufs : le mâle les nettoie et les oxygène jusqu'à l'éclosion.*

**Alimentation**

*Chasse au fond de l'eau.*

*Petits invertébrés aquatiques (crustacés, mollusques, et larves d'insectes), parfois petits alevins.*

***L'écrevisse à pieds blancs***      **Code UE : 1092**  
***(Austropotamobius palipes)***

*Crustacés - Malacostracés - Décapodes.*

***Statuts de protection***

***PROTECTION TOTALE***

*France : Arrêté du 21/07/83 relatif à la protection des écrevisses autochtones.*

*Europe : Directive Habitats CEE/92/43 annexe II et V  
Convention de Berne 19/09/1979 annexe III*

***Liste rouge : espèce VULNERABLE***

***Habitat***

*Eaux douces stagnantes ou courantes et bien oxygénées.*

***Causes de disparition en France***

*Très sensible aux pollutions et à la qualité de l'eau. Compétition face aux espèces d'écrevisses américaines plus résistantes. Fécondité faible : 1 à 2 pontes par an.*

***Sensibilité sur le site***

***FORTE*** : Très commune autrefois, on ne la retrouve aujourd'hui que dans quelques endroits (vallon de Rosières en Petite Forêt notamment).  
***A SURVEILLER.***



*Extrait de Gestion forestière et Diversité Biologique  
LIFE-IDF-ENGREF-MAP - MATE-ONF-2000*

***Biologie et moeurs***

*Reproducteur régulier et sédentaire strict. Accouplement en octobre-novembre et ponte quelques semaines plus tard. L'incubation par la femelle dure 6 à 9 mois, l'éclosion a lieu au printemps.*

*Maturité sexuelle des jeunes vers 2 - 3 ans.*

***Alimentation***

*Végétaux (terrestres ou aquatiques) et petits animaux aquatiques. Les adultes peuvent faire preuve de cannibalisme par rapport à leurs oeufs.*

***La lamproie de Planer***  
***Lampetra planeri***

**Code UE : 1096**

*Cyclostomes - Petromyzoniformes - Pétromyzonidés.*

***Statuts de protection***

***PROTECTION TOTALE***

*France : Liste des poissons protégés sur le territoire national,  
Arrêté du 08/12/88.*

*Europe : Directive Habitats CEE/92/43 annexe II  
Convention de Berne 19/09/1979 annexe III*

*Liste rouge : espèce à surveiller*

***Habitat***

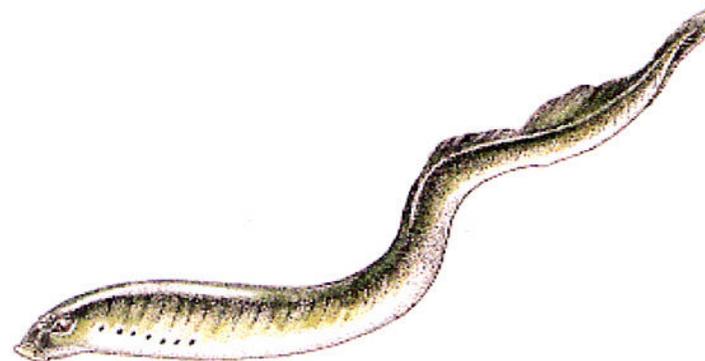
*Ruisseaux et petites rivières à cours lent.*

***Causes de régression en France***

*En régression depuis les années 60, suite aux modifications  
physiques (barrages) et chimiques (pollutions) de ses lieux de  
ponte.*

***Sensibilité sur le site***

*Présente sur l'ensemble du réseau hydrographique.  
Très moyenne à faible : habitat préservé.*



*Extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995.*

***Biologie et moeurs***

*Reproducteur régulier et sédentaire strict.*

*Les jeunes restent dans la vase les 3 à 5 premières années de leur vie.  
Ils sont aveugles et sans dents. Ils se métamorphosent et développent  
des yeux alors que leur appareil digestif s'atrophie.*

*Ponte en avril - mai. Eclosion des oeufs 15 jours après.*

***Alimentation***

*Organismes microscopiques pour les jeunes.  
Devenus adultes, ils ne se nourrissent plus jusqu'à leur mort.*

## **La cigogne noire (*Ciconia nigra*)**

Oiseaux - Ciconiformes - Ciconidés.

**Code UE : A030**

### **Statuts de protection**

#### **PROTECTION TOTALE**

France : liste des oiseaux protégés, Arrêté du 17/04/81

Europe : Directive Oiseaux CEE/79/409 annexe I

Convention de Berne 19/09/1979 annexe II

Convention de Bonn 23/06/79 annexe II

Convention de Washington du 3/03/1973 annexe II

Liste rouge : **VULNERABLE**

### **Habitat**

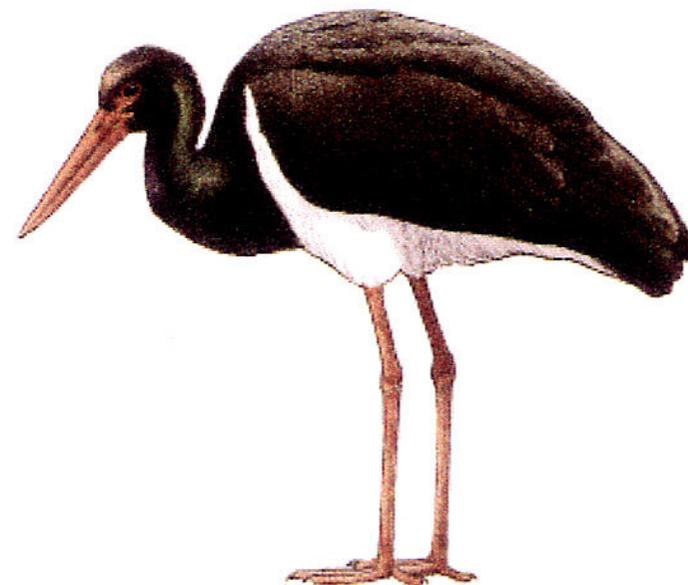
Vieilles forêts de feuillus parsemées de ruisseaux et d'étangs. Evite le voisinage de l'homme.

### **Causes de disparition en France**

Population nicheuse en augmentation en France depuis les années 1970. On relève moins de 100 couples nicheurs sur l'ensemble du territoire national.

### **Sensibilité sur le site**

**TRES FORTE** : Un nid a été repéré sur le site sur lequel est revenu le même couple durant 3 années de suite et où sont nés 3 à 4 jeunes par an. Maintenir des zones de quiétude autour des nids : conserver la qualité du milieu forestier et hydrographique.



Extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995

### **Biologie et moeurs**

#### **MIGRATEUR**

Les couples nichant en France descendent vers l'Afrique de l'Ouest via le Détroit de Gibraltar de juillet à août. Ils reviennent de mi-mars à fin mai.

Niche en forêt sur un gros arbre. Grand nid fait de branches, de terre et d'herbes sèches. Une ponte par an de 3 à 5 oeufs de mi-avril à mi-juin. Ecllosion à 32-36 jours. Les jeunes s'envolent à 63-71 jours.

En couple pendant la nidification. Semble rester fidèle au nid occupé chaque année.

### **Alimentation**

Petits poissons principalement, insectes et amphibiens.

**Le pic mar**  
**(*Dendrocopos medius*)**

Oiseaux - Piciformes - Picidés.

**Code UE : A238**

**Statuts de protection**

**PROTECTION TOTALE**

France : Liste des oiseaux protégés, Arrêté du 17/04/81

Europe : Directive Oiseaux CEE/79/409 annexe I

Convention de Berne 19/09/1979 annexe II

**Habitat**

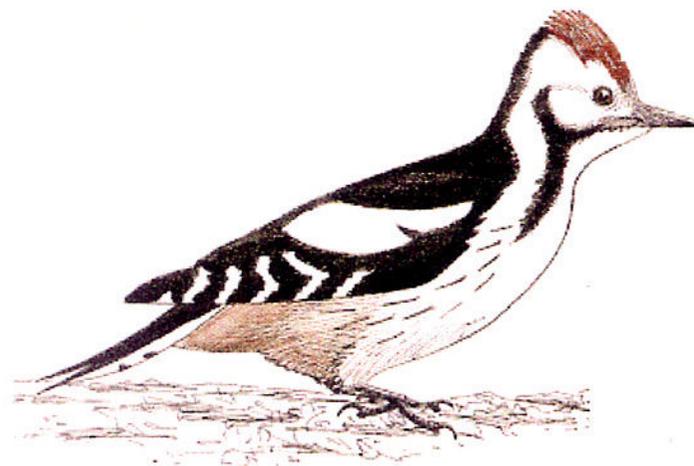
Forêts, bois et bosquets de feuillus (surtout charme et chêne). Apprécie la présence de vieux arbres, de branches mortes et de troncs vermoulus.

**Répartition en France**

Commun dans les forêts du nord-est de la France en-dessous de 700 mètres d'altitude.

**Sensibilité sur le site**

**FAIBLE** : Présent sur l'ensemble du site. Conserver tant que possible des arbres secs, surannés et en voie de décomposition. Garantir des îlots d'arbres vieillissants dans les habitats de chênaie.



extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995.

**Biologie et moeurs**

Sédentaire, diurne et solitaire.

S'attaque principalement à des arbres déjà secs ou malades.

Le chant a un rôle territorial.

Il pond dans une cavité qu'il creuse dans un arbre malade à 2 à 5 m du sol en général (trou de 5 cm de diamètre).

Une ponte par an, incubée par le couple de mai à juillet pendant 11 à 14 jours. Les jeunes nidicoles s'envolent 22 à 23 jours plus tard et deviennent indépendants 10 à 14 jours après.

**Alimentation**

Principalement des insectes vivants sur les arbres et des graines de conifères en hiver.

S'alimente très rarement au sol.

**Le pic noir**  
**(*Dryocopus martius*)**

Oiseaux - Piciformes - Picipès.

**Code UE : A236**

**Statuts de protection**

**PROTECTION TOTALE**

France : Liste des oiseaux protégés, Arrêté du 17/04/81

Europe : Directive Oiseaux CEE/79/409 annexe I

Convention de Berne 19/09/1979 annexe II

**Habitat**

Vieux massifs forestiers mixtes, surtout hêtraies en plaine. Affectionne particulièrement les futaies claires avec un sous-étage peu dense et des troncs dégagés.

**Répartition en France**

Commun dans les forêts continentales du Nord de la France de 0 à 2000 mètres d'altitude. Espèce en forte expansion vers l'ouest depuis les années 30.

**Sensibilité sur le site**

**FAIBLE** : Présent sur l'ensemble du site. Conserver tant que possible des hêtres troués, dans lesquels le pic peut implanter sa loge. Conserver un relatif équilibre des classes d'âge en hêtre.



Extrait de l'Inventaire de la  
Faune de France. NATHAN 1995

**Biologie et moeurs**

Sédentaire, diurne et solitaire. FAROUCHE.

S'attaque à des arbres sains et secs.

Tambourine pour marquer sa territorialité.

Ponte au fond d'une cavité creusée dans un hêtre de 7 à 18m du sol (trou de 7 à 11 cm de diamètre). La loge nécessite 10 à 25 jours de travail en couple.

Une ponte annuelle a lieu de mi-avril à mi-juin, 4 à 6 oeufs blancs sont déposés directement sur le bois, incubation en couple de 12 à 14 jours.

Les jeunes nidicoles s'envolent à 24-28 jours et sont encore nourris quelques temps par les géniteurs.

**Alimentation**

Fourmis et coléoptères (larves et adultes), fruits et baies des bois. Se nourrit à terre à la différence du pic mar et sous l'écorce des arbres.

***La bondrée apivore***  
***(Pernis apivorus)***

**Code UE : A072**

*Oiseaux - Accipritiformes - Accipitridés.*

***Statuts de protection***

**PROTECTION TOTALE**

*France : Liste des oiseaux protégés, Arrêté du 17/04/81*

*Europe : Directive Oiseaux CEE/79/409 annexe I*

*Convention de Berne 19/09/1979 annexe II*

*Convention de Bonn 23/06/79 annexe II*

*Convention de Washington du 3/03/1973 annexe II*

***Habitat***

*Mosaïque de bocages et de parcelles boisées. Niche sur des arbres souvent en lisière forestière (de 10 à 20 m du sol). La bondrée a besoin de massifs forestiers étendus et de milieux ouverts (prairies, coupes de régénération, layons herbeux.*

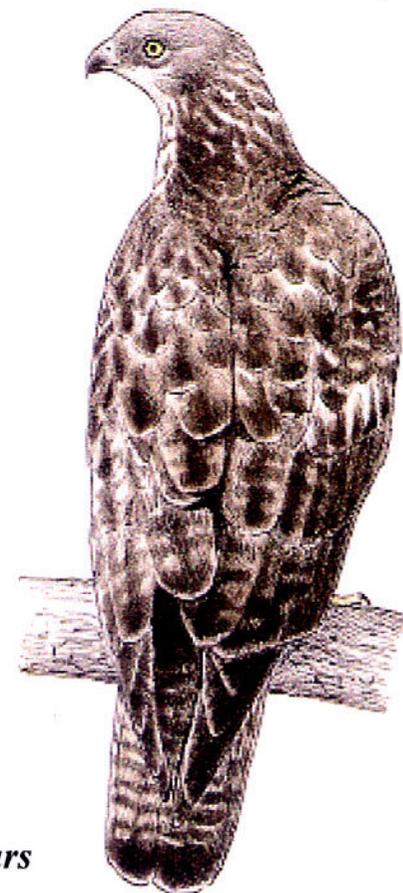
***Répartition en France***

*Présente sauf dans le Nord-ouest*

***Sensibilité sur le site***

***FAIBLE*** : *Présente sur l'ensemble du site. Maintien des arbres porteurs de nid, fauchage tardif des routes, maintien de milieux ouverts intra-forestiers.*

*Extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995.*



***Biologie et moeurs***

*Migrateur, diurne et solitaire hors migration.*

*Elle pratique le vol à voile dans les courants d'air chaud.*

*Ponte dans un nid composé de feuilles vertes à partir de mi-mai.*

*Retourne en Afrique pour hiverner.*

***Alimentation***

*Insectivore : guêpes et bourdons dont elle déterre les nids, araignées, vers de terre et grenouilles.*

**Le triton crêté**  
**(*Triturus cristatus*)**

**Code UE : 1166**

*Amphibiens - Urodèles - Salamandridés.*

**Statuts de protection**

*PROTECTION TOTALE*

*France : Arrêté du 22/07/93 : Reptiles et amphibiens protégés en France.*

*Europe : Directive Habitats CEE/92/43 annexe II et IV  
Convention de Berne 19/09/1979 annexe II*

*Liste rouge : VULNERABLE*

**Habitat**

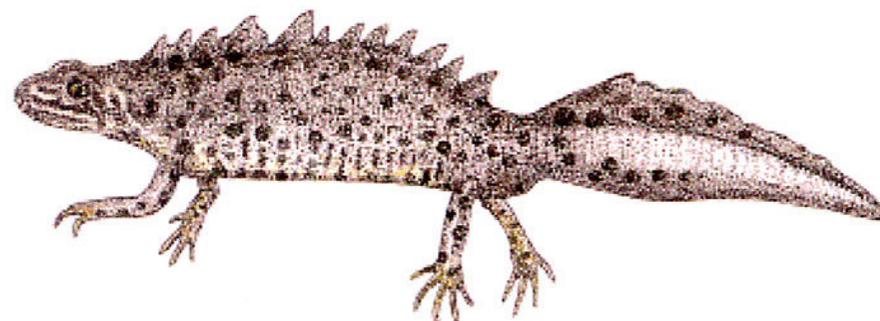
*Eaux claires stagnantes assez profondes et riches en végétation aquatique. Etangs et mares, petits lacs.*

**Répartition en France**

*Surtout dans la moitié nord du pays de 0 à 1000 m d'altitude.*

**Sensibilité sur le site**

**AEVALUER** : *Présent mais on ne connaît pas avec précision l'importance de la population sur le site. Espèce associée aux nombreuses mares forestières et aux fossés.*



*Extrait de l'Inventaire de la Faune de France. NATHAN 1995.*

**Biologie et moeurs**

*Diurne pendant la phase aquatique et nocturne pour la phase terrestre. Hivernage à terre sous des racines d'arbres.*

*Se reproduit en avril-mai avec une danse nuptiale spectaculaire. 200 à 300 oeufs sont déposés sur des plantes aquatiques : les larves éclosent à 1 semaine et se métamorphosent à 3 mois.*

*Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle à 3 ans.*

**Alimentation**

*Vers de terre, limaces, insectes, petits crustacés.*

*Il peut se nourrir de têtards de grenouille et de larves de triton pendant la phase aquatique.*

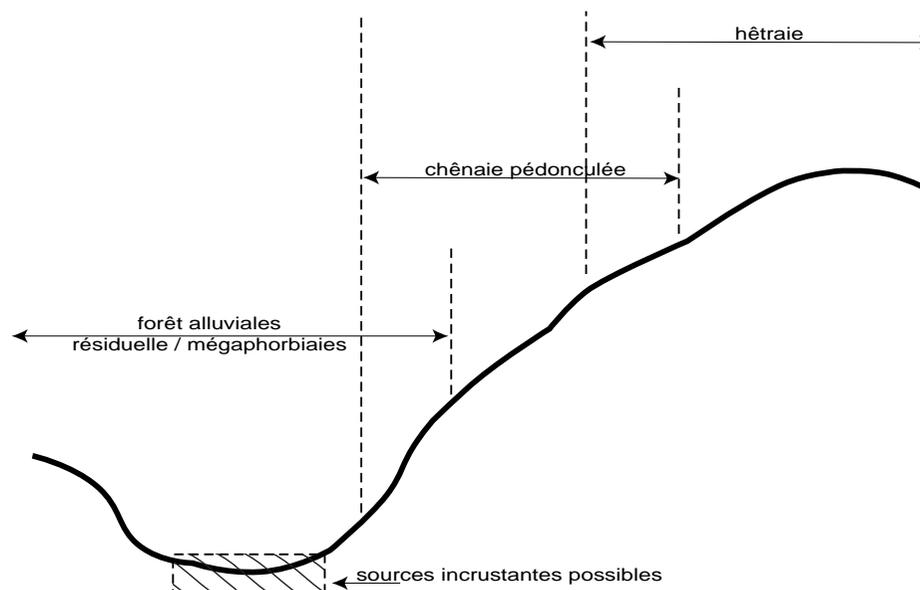
### C.6.2 ) La répartition spatiale des habitats

La répartition spatiale des habitats forestiers a été réalisée à l'échelle de chaque parcelle forestière incluse dans le site Natura 2000. On a procédé par transects croisés pour établir la cartographie au 1/5000<sup>ème</sup> (Cf. protocole d'étude et fiche de terrain en annexe).

Pour l'habitat prioritaire «sources pétrifiantes», l'ensemble du réseau hydrographique a été parcouru pour localiser les zones d'incrustations calcaires.

Les habitats forestiers et d'eau douce sont cartographiés dans la carte des habitats jointe. Leur répartition «type» est détaillée dans la coupe topographique ci-dessous :

- Sources pétrifiantes, forêt alluviale résiduelle et mégaphorbiaies en situation de vallon très frais, riche en eau avec espèces hygrophiles.
- Chênaies pédonculées en situation supérieure, avec une bonne alimentation en eau et une diversité écologique liée à la richesse trophique du milieu.
- Les hêtraies en position de plateau ou haut de versant en situation plus sèche, moins riches au niveau trophique et moins variées en espèces écologiques présentes.



Pour les espèces, on a retenu celles dont la présence est certaine sur le site. Les moyens financiers mis à disposition n'ont pas permis des recherches d'espèces présumées, notamment chez les insectes. Ces recherches pourront être menées lors de l'application du présent DOCOB.

### C.6.3) - Autres espèces remarquables présentes sur le site

Il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive, mais de mettre en évidence les espèces les plus intéressantes :

Espèce	Nom latin	Statuts de protection / intérêt
<b>Plantes à fleurs</b>		
Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	hygrocline
Cardamine amère	<i>Cardamine amara</i>	hygrophile
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	hygrophile
Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>	assez rare - hygrophile
Dorine à feuilles opposées	<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>	hygrophile
Hellébore verte	<i>Helleborus viridis</i>	en limite d'aire de répartition Est - assez rare
Impatience	<i>Impatiens noli-tangere</i>	assez rare - hygrosociophile
Laîche maigre	<i>Carex strigosa</i>	assez rare
Lathrée écailleuse	<i>Lathrea squamaria</i>	assez rare - parasite sur les racines de noisetier.
Nivéole	<i>Leucoium vernum</i>	Liste Régionale (8/02/1988)
Véronique des montagnes	<i>Veronica montana</i>	hygrocline
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i>	en limite d'aire de répartition
<b>Ptéridophytes</b>		
Ceterach officinal	<i>Asplenium ceterach</i>	assez rare
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale</i>	assez rare - liste rouge Régionale
Prêle des bois	<i>Equisetum sylvaticum</i>	assez rare - liste rouge Régionale
Polypode du calcaire	<i>Gymnocarpium robertianum</i>	assez rare
Polypode du chêne	<i>Gymnocarpium dryopteris</i>	rare
Polystic à soies	<i>Polystichum setiferum</i>	rare
Dryoptéris écailleux	<i>Dryopteris affinis (subsp borrieri)</i>	rare

Espèce	Nom latin	Statuts de protection
--------	-----------	-----------------------

### Oiseaux

Autour	<i>Accipiter gentilis</i>	Berne 2
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Berne 2
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Berne 2
Cinacle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Berne 2
Hibou moyen duc	<i>Asio otus</i>	Berne 2
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Berne 2
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Berne 2
Touterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Berne 3
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Berne 2
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Berne 2

### Mammifères

Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	DH-IV, Berne 3
Blaireau	<i>Meles meles</i>	
Loir	<i>Myoxus glis</i>	Berne 3
Martre	<i>Martes martes</i>	DH-AnV, Berne 3
Hermine	<i>Mustela herminea</i>	Berne

### Amphibiens

Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Statut de protection français
---------------------	------------------------------	-------------------------------

### Insectes

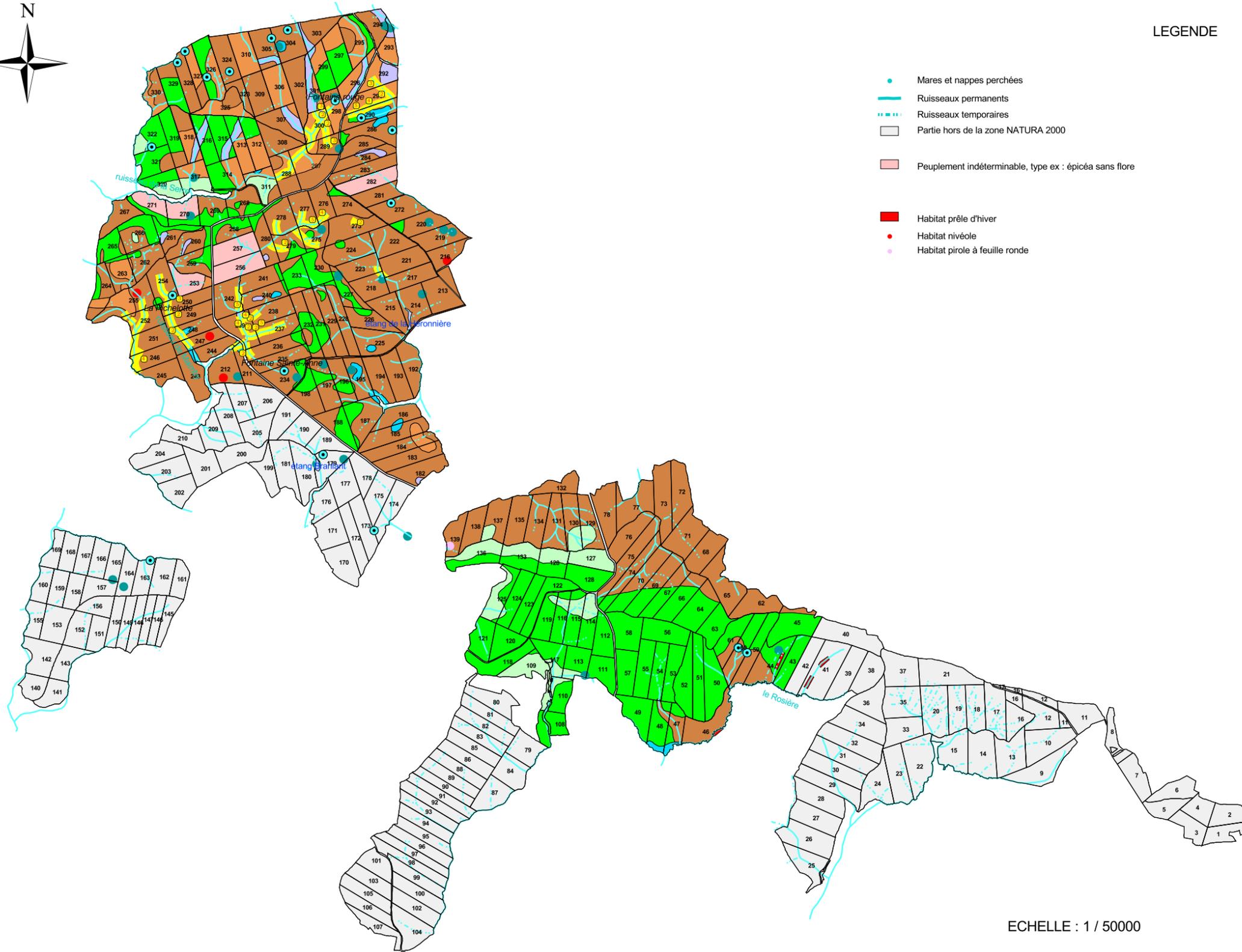
Lucane cerf-volant (?)	<i>Lucanus cervus</i>	DH-AnII, Berne 3	présence à vérifier
Pique-prune (?)	<i>Osmoderma eremita</i>	DH-AnII* AnIV , Berne 2	présence à vérifier

C.6.4) - Etat de conservation des Habitats

	<b>Etat de conservation</b>	<b>Fragilité</b>	<b>Stabilité naturelle</b>
<i>Hêtraies de l'Asperulo-fagetum</i>	BON. Cortège floristique présent. Déficit dans les stades de maturité avancés.	FAIBLE	STABLE
<i>Chênaies du Stellario-carpinetum</i>	BON. Cortège floristique présent. Déficit dans les stades de maturité avancés.	FAIBLE. Pas de menace véritable si ce n'est la compétition du hêtre, très dynamique.	BONNE mais gestion de la lumière à adapter pour éviter la compétition du hêtre.
<i>Forêts alluviales résiduelles</i>	MOYEN - Cortège floristique parfois substitué en mégaphobias (lors de coupes de bois mettant beaucoup de lumière au sol), ou vers la chênaie-pédonculée. L'habitat est réduit en surface par rapport à ses potentialités réelles.	TRES FRAGILE. Habitat à préserver par traitement spécifique des bords de ruisseaux.	Naturellement stable mais bouleversé par gestion anthropique. EXTENSION possible de l'habitat par traitement spécifique des bords de ruisseaux.
<i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf</i>	BON. Ensemble du réseau hydrographique non perturbé.	TRES FRAGILE. Habitat à préserver absolument.	STABLE
<i>Le chabot</i>	BON. Lié à l'excellente qualité des eaux du chevelu hydrographique : eaux pures, bien oxygénées à pH proche de la neutralité.	FAIBLE	STABLE
<i>La lamproie de Planer</i>	BON. Lié à l'excellente qualité des eaux du chevelu hydrographique : eaux pures, bien oxygénées à pH proche de la neutralité.	FAIBLE	STABLE
<i>L'écrevisse à pattes blanches</i>	BON. Lié à l'excellente qualité des eaux du chevelu hydrographique : eaux pures, bien oxygénées à pH proche de la neutralité, riche en calcium.	TRES FRAGILE. Espèce disparue de nombreux ruisseaux. Ne reste qu'en Petite Forêt.	A ETUDIER - SURVEILLER
<i>Le triton crêté</i>	Dans les mares forestières : état de conservation convenable lié à la présence des nombreuses mares, mais comblement naturel par la végétation à surveiller.	TRES FRAGILE. Lié à l'entretien des mares forestières qui ont une dynamique de comblement très forte. Veiller à une luminosité suffisante.	A ETUDIER - SURVEILLER
<i>La cigogne noire</i>	BON. Milieu naturel forestier étendu et préservé avec de grands arbres (nid) et de nombreux ruisseaux et mares (alimentation).	TRES FRAGILE. Espèce nicheuse sur le site. Etudier son extension.	A ETUDIER - SURVEILLER
<i>Le pic mar</i>	BON. Forte étendue de l'habitat de chênaie que l'espèce affectionne. Peut-être amélioré par la conservation plus systématique d'arbres à loges.	FAIBLE	STABLE
<i>Le pic noir</i>	BON. Lié aux habitats de hêtraie. Peut être amélioré par la conservation plus systématique d'arbres à loges.	FAIBLE	STABLE
<i>La bondrée apivore</i>	BON. Lié à l'importance du massif forestier et aux nombreuses zones de lisières et de milieux ouverts (pâtures extra-forestières).	FAIBLE	STABLE
<i>Le chat sauvage</i>	BON. Lié à l'importance du massif forestier et aux nombreuses zones de lisières et de milieux ouverts (pâtures extra-forestières).	FAIBLE	STABLE

# FORET DOMANIALE DE SIGNY L'ABBAYE

## CARTE DES HABITATS NATURA 2000



### LEGENDE

- Mares et nappes perchées
- Ruisseaux permanents
- - - Ruisseaux temporaires
- Partie hors de la zone NATURA 2000
- Peuplement indéterminable, type ex : épicéa sans flore
- Habitat prêle d'hiver
- Habitat nivéole
- Habitat pirole à feuille ronde

#### Forêts dominées par le hêtre (CB 41.13) Espèces acidiphiles à calcicoles N2000 : 9130

- Hêtraie - chênaie à aspérule et mélique uniflore
- Hêtraie - chênaie à mélique uniflore et paturin de Chaix

#### Chênaies caducifoliées espèces non acidiphiles (CB 41.24) N 2000 : 9160

- Chênaie pédonculée acidiphile à stellaire holostée et paturin de Chaix
- Chênaie pédonculée à primevère élevée

#### Forêts alluviales ripicoles Forêts alluviales résiduelles à bois durs (CB 44.3) N 2000 : 91E0

- Aulnaie - frênaie à laiches des petits ruisseaux
- Aulnaie - frênaie à hautes herbes sur sols engorgé

#### Sources incrustantes avec formation de tuf (CB 54.12) N 2000 : 7220 (Crataneurion)

- stade algue commutatif uniquement
- stade calcification de 0 à 10 cm de hauteur
- stade calcification de 10 à 50 cm de hauteur
- stade calcification de 50 à 100 cm de hauteur
- stade calcification supérieur à 100 cm de hauteur

#### Mégaphorbiaies eutrophes (CB 37.7) N 2000 : 6430

Stade dynamique transitoire des zones ouvertes  
en régénération naturelle de l'Habitat N 2000 : 91E0

ECHELLE : 1 / 50000

## **D - PROJETS ET GESTION EXISTANTS SUR LE SITE**

### **D.1) Le plan de gestion sylvicole actuel : plan d'aménagement forestier**

*Toute forêt publique (appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales), aussi nommée «forêt soumise au Régime forestier» est gérée par l'Office National des Forêts. La loi impose à l'ONF de rédiger pour ces forêts un plan d'aménagement forestier sur une période de 10 à 30 ans.*

*Cet aménagement a pour rôle de définir les objectifs qu'on assigne au massif forestier pour la période déterminée. Il analyse l'ensemble des études scientifiques qui ont été menées sur le massif, fait le point des plans d'aménagement précédents, établit l'état du massif à l'instant présent et argumente les choix de gestion qui sont envisagés pour les années suivantes.*

*Le plan d'aménagement définit un échéancier précis de réalisation des différentes actions et propose un bilan financier.*

*L'aménagement forestier est un document essentiel à la gestion durable des écosystèmes forestiers : il garantit une gestion globale à long terme avec une protection réglementaire forte. En effet, les plans d'aménagement forestier sont approuvés par :*

- Arrêté Ministériel pour les forêts de l'Etat,*
- Arrêté du Préfet de Région pour les forêts des collectivités.*



## D.2) Schéma de principe de l'aménagement forestier

### Les analyses

#### Analyse du milieu naturel

*Richesses, potentialités, dynamiques,  
Stations écologiques  
Biodiversité  
Peuplements forestiers  
Populations animales  
Risques naturels*

#### Analyse des besoins économiques et sociaux

*Demandes, sujétions, évolutions,  
Protection des milieux et des paysages  
Récolte de bois et de produits divers  
Utilisations traditionnelles  
Accueil du public, chasse, pêche  
Conservation des éléments culturels*

#### Examen critique de la gestion passée

### Les synthèses

#### CHOIX DES OBJECTIFS

*Production dans le respect des milieux naturels et des paysages  
Protection physique ou paysagère  
Protection biologique  
Accueil du public*

#### *Hierarchisation des objectifs, zonages*

#### PRINCIPALES DECISIONS

*Perspectives à long terme :  
composition en essences et structure de peuplement  
Choix pour la durée de l'aménagement :  
traitement sylvicole, surface à régénérer*

### Programme d'actions : le plan de gestion

*Programme des coupes et des règles de culture  
Programme des travaux d'entretien et d'investissement  
Actions sylvicoles, génie écologique, génie civil, équipements*

#### *Bilan financier*

### D.3) Les objectifs de gestion de l'aménagement forestier en cours

*Période d'application : 1993 - 2012*

*Date d'approbation : Arrêté ministériel du 3/06/1994*

*L'objectif principal retenu pour le massif est «la production de bois d'oeuvre feuillu, temporairement résineux, tout en assurant la protection générale du milieu et du paysage».*

*Le mode de traitement est celui de la futaie régulière : on vise à obtenir des peuplements forestiers équiennes (de même âges) mélangés à l'échelle de chaque parcelle, avec un équilibre des classes d'âge des peuplements en place sur l'ensemble de la forêt.*

*Le plan d'aménagement a pour objectif d'arriver à une forêt équilibrée qui puisse se renouveler naturellement sans grandes perturbations.*

*Les principaux problèmes soulevés lors de cet aménagement ont été :*

- une dérive naturelle des peuplements vers la hêtraie. Ceci est dû à une fructification plus importante et plus fréquente du hêtre que du chêne, à la moindre appétence du hêtre par le gibier, au dynamisme juvénile du hêtre qui prend le dessus sur le chêne qu'il soit sessile ou pédonculé.*
- un déséquilibre des peuplements avec une abondance de parcelles «vieillies» à renouveler et un déficit de surface dans les parcelles d'âge adulte moyen (50 à 60 ans).*

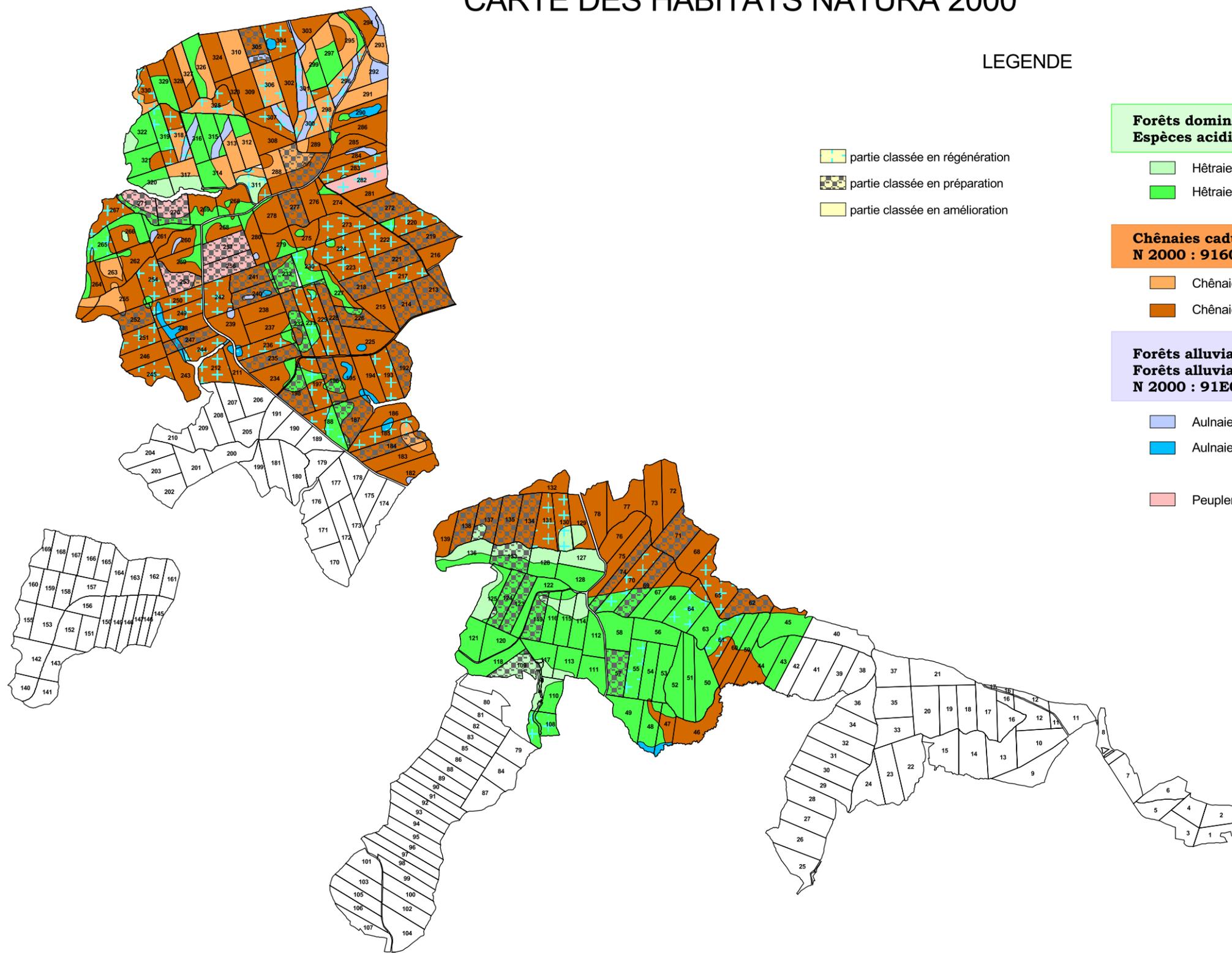
*L'aménagement définit pour l'ensemble de la forêt domaniale de Signy l'Abbaye un découpage en cinq «séries d'aménagement», chaque série étant caractérisée par un objectif principal et l'essence forestière la mieux adaptée aux conditions écologiques du milieu. La page suivante précise les objectifs par série.*

# FORET DOMANIALE DE SIGNY L'ABBAYE

## CARTE DES HABITATS NATURA 2000



### LEGENDE



ECHELLE : 1/ 50000

### Série 1

**Objectif :** production de feuillus, principalement de **chêne sessile**.

Obtention d'un peuplement à base de chêne sessile en mélange avec le hêtre, le chêne pédonculé, le merisier, le frêne.

Obtention à terme de grumes de chêne sessile de qualité de diamètre 70 cm à 160 ans.

Surface = 672 ha  
% de jeunes peuplements = 12%

### Série 2

**Objectif :** production de feuillus, principalement de **chêne pédonculé**.

Obtention d'un peuplement à base de chêne pédonculé en mélange avec le frêne, le chêne sessile, le merisier, et éventuellement le hêtre.

Obtention à terme de grumes de chêne pédonculé de qualité de diamètre 70 cm à 140 ans

Surface = 1008 ha  
% de jeunes peuplements = 27%

### Série 3

**Objectif :** production de feuillus, principalement de **hêtre**, en mélange avec le chêne sessile, le merisier et l'érable sycomore.

Obtention à terme de grumes de hêtre de qualité de diamètre 65-75 cm à 120 ans.

Au-delà, il y a risque de coeur rouge.

Surface = 148 ha  
% de jeunes peuplements = 18%

### Série 4

**Objectif :** production de feuillus, principalement de **frêne**, en mélange avec le chêne pédonculé, le merisier et l'érable sycomore.

Obtention à terme de grumes de frêne de qualité de diamètre 50-55 cm à 75 ans.

Au-delà, il ya risque de coeur noir.

Surface = 260 ha  
% de jeunes peuplements = 30%

### Série 5

**Objectif :** production de bois et de semences de feuillus (parcelles classées).

Etudes de longévité de l'érable sycomore : îlot de vieillissement.

Surface = 74 ha  
% de jeunes peuplements = 0%

### Objectifs communs à toutes les séries :

- Maintien d'une diversité d'essences à hauteur de 30% en nombre d'arbres.
- Gestion paysagère des actions sylvicoles.
- Priorité aux régénérations naturelles avec complément d'enrichissement si besoin.
- Suivi des populations de gibier et maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique.
- Accueil du public en forêt : mise en place et entretien d'équipements raisonnés.
- Entretien de la desserte du massif.
- Protection générale du massif forestier : sols, flore, peuplements, faune, vestiges archéologiques.

*L'aménagement forestier garantit à long terme le maintien des habitats naturels en orientant la sylviculture vers l'obtention de chênes (sessile et pédonculé), essence de qualité du massif. La hêtraie est favorisée plutôt en position de plateau.*

*La comparaison entre les surfaces des séries d'aménagement et les surfaces d'habitats naturels au sens de la Directive Habitats (cf. page 24) montre une volonté de maintien de la chênaie par rapport à la hêtraie. Cela peut être considéré comme la conservation du fait de l'action de l'homme d'un sylvo-fasciés rajeuni de la hêtraie climacique à base de chêne sessile. Cela ne remet pas en cause la présence de l'habitat.*

*Il en est de même pour la série «frêne», sylvo-fasciés rajeuni de la chênaie pédonculée.*

*Les zones rivulaires contenant l'habitat «forêt alluviales résiduelles» ne sont pas systématiquement individualisées dans le plan de gestion. Elles sont attachées à la série de la parcelle dont elles dépendent, sans déclinaison particulière. Même si leur prise en compte s'effectue dans la gestion courante du mélange intra-parcellaire, il serait souhaitable qu'à l'avenir leur gestion sylvicole propre soit identifiée.*

#### **D.4) Equilibre entre les différentes phases dynamiques de la forêt**

*Une forêt «équilibrée» contient une mosaïque d'unités d'âges différents, censées correspondre aux différentes phases d'évolution d'une forêt :*

- l'unité de régénération : composée de jeunes arbres (semis ou plants)
- l'unité d'aggradation : composée de jeunes arbres en phase de croissance en hauteur
- l'unité de maturité : composée d'arbres adultes en phase de croissance en diamètre
- l'unité de dégradation : composée de la phase de sénescence des arbres

	Unités de régénération		Unités d'aggradation		Unités de maturité		Unités de dégradation		Total
<b>Hêtraie de l'Asperulo-fagetum</b>	96ha	14%	113ha	16%	497ha	70%			<b>706ha</b>
<b>Chênaie du Stellario-carpinetum</b>	333ha	24%	55ha	4%	916ha	66%	74ha	5%	<b>1378ha</b>
<b>Aulnaie-frênaie alluviale résiduelle</b>	24ha	38%	5ha	8%	34ha	54%			<b>64ha</b>
<b>Peuplements résineux</b>					56ha	100%			<b>56ha</b>
<b>Total</b>	<b>453ha</b>	<b>22%</b>	<b>174ha</b>	<b>8%</b>	<b>1447ha</b>	<b>67%</b>	<b>74ha</b>	<b>3%</b>	<b>2204ha</b>

*L'orientation prioritaire de la gestion étant la production de bois de qualité, les arbres sont récoltés à maturité économique, avant leur phase de dépréciation et bien avant leur phase de sénescence. Ceci explique la faible part de l'unité de dégradation. Même si les consignes sylvicoles actuelles sont de conserver en moyenne un à trois arbres sénescents à l'hectare, il n'existe pas d'îlots de vieillissement à part les 74 ha correspondant aux parcelles de peuplements classés et d'essai de longévité (cf 5<sup>ème</sup> série de l'aménagement).*

*On peut donc souligner le déséquilibre existant entre les différentes phases dynamiques sur l'ensemble du site : essentiellement dans les deux dernières phases, la phase de maturité prenant le pas sur la phase de dégradation. Ce déséquilibre est typique des forêts gérées par opposition aux forêts naturelles. Dans un souci de plus forte biodiversité, il sera nécessaire d'accroître les surfaces en phase de dégradation sans remettre en cause les choix de gestion sylvicole.*

## **D.5) Programme d'actions et bilan financier du plan d'aménagement forestier**

*Le plan d'aménagement forestier prévoit en final :*

- *un échéancier annuel des coupes de bois à effectuer par parcelle*
- *un échéancier annuel de l'ensemble des travaux à mettre en oeuvre (travaux sylvicoles dans les jeunes peuplements, travaux d'entretien des équipements, travaux à but touristique, conservation génétique, protection du milieu...).*

*Le seul financeur des travaux reste l'O.N.F, exception faite de subventions accordées par le Conseil Général des Ardennes pour la création d'aménagements touristiques.*

*Outre l'objectif d'équilibre de l'écosystème forestier, la dimension économique est importante : A la fin de chaque année, le bilan financier de la gestion est effectué pour la forêt.*

*A l'échelle du massif domanial, le bilan financier brut est bénéficiaire (frais de gestion des personnels ONF non compris).*

*Les deux postes majeurs de recettes de la forêt de Signy sont la production de bois d'oeuvre de qualité et la location du droit de chasse.*

## **D.6) Enjeux croisés entre l'aménagement forestier et les préconisations de préservation des habitats**

A l'époque de la rédaction du plan d'aménagement forestier de Signy l'Abbaye, la notion d'Habitats au sens de la Directive du même nom n'existait pas encore. Cependant pour établir un plan de gestion respectant le milieu naturel, les études effectuées ont pris en compte les données écologiques et socio-économiques. Le volet dynamique naturelle et l'état de conservation des habitats a permis de prendre en compte des données non présentes dans le plan d'aménagement forestier.

La démarche globale de préservation des Habitats *doit s'intégrer dans celle de l'aménagement forestier* telle qu'elle existe déjà, en apportant les modulations, préconisations et orientations nécessaires.

La notion de gestion des habitats forestiers *doit être comprise et acceptée par les acteurs économiques intervenants sur le massif* (professionnels du bois, particuliers, ONF) : leur préservation est à envisager dans ce cadre, sans négliger l'équilibre sylvo-cynégétique indispensable à une gestion durable de l'écosystème forêt.

L'habitat particulier «Sources pétrifiantes», ainsi que celui des forêts alluviales résiduelles, est en étroite liaison avec le chevelu hydrographique du massif et sa qualité actuelle : Ces deux habitats feront l'objet d'études et de suivis particuliers à définir avec les spécialistes des cours d'eau : *leur prise en compte* sera nécessaire dans toutes les *opérations sylvicoles* tendant à perturber ce milieu de façon *systématique*.

Les habitats d'espèces sont avant tout liés à la qualité de l'écosystème forêt et de son réseau hydrographique : ils s'intègrent donc aux préconisations des habitats forestiers. Les espèces seront sauvegardées par la préservation de leur milieu de vie.

**Sur le site de Signy l'Abbaye, la mise en oeuvre de la Directive repose sur cinq orientations essentielles :**

**1 - la définition et la cartographie des habitats.**

**2 - la définition par habitat des objectifs de gestion en les intégrant à l'aménagement forestier.**

**3 - la mise en place d'études permettant d'approfondir la connaissance de certains habitats et leur dynamique d'évolution.**

**4 - la prise en compte des surcoûts qui en résultent et leur mode de financement.**

**5 - la réflexion pour la mise en place d'un suivi des actions menées sur les Habitats.**

## ***E - ENJEUX DE PRESERVATION DES HABITATS SUR LE SITE***

*Il s'agit de définir par entité l'état de conservation actuel, les menaces existantes et la stratégie à mettre en oeuvre dans le cadre de la conservation des Habitats. Il faut définir les pistes d'actions concrètes de gestion. Il est nécessaire aussi faire le point sur la gestion actuelle et sur les changements éventuels à apporter à cette gestion.*

*On notera les objectifs prioritaires :*

- Préservation de l'intégrité du milieu forestier*
- Préservation de l'intégrité des Habitats (mise en place une gestion spécifique et différenciée par type d'habitats)*
- Evaluer l'état de conservation des Habitats*
- Menaces et mesures à prendre*
- Garantir la «biodiversité» maximale dans chaque entité*
- Préserver et augmenter la «naturalité» des Habitats*
- Mettre en place des méthodes de suivi des Habitats*
- Multifonctionnalité*
- Etudes particulières et recherches*

	<i>Hêtraies de l'Asperulo fagetum</i>	<i>Chênaies du stellario-carpinetum</i>	<i>Forêts alluviales résiduelles</i>	<i>Sources pétrifiantes</i>	<i>Habitats d'espèces</i>
<i>Préservation de l'intégrité du milieu forestier</i>	<p><i>Intégration de la zone Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (POS) : <b>MESURE I-1</b></i>  <i>Forêt du domaine privé de l'Etat soumise au Régime forestier : garantie de sa non-aliénation.</i>  <i>Forêt disposant d'un plan d'aménagement forestier garantissant la conservation d'un milieu forestier.</i>  <b>PROTECTION REGLEMENTAIRE et JURIDIQUE FORTE</b></p>				
<i>Préservation de l'intégrité des Habitats</i>	<p><i>Intégration des Habitats dans les documents de gestion pour leur prise en compte par les acteurs : <b>MESURE n°I-2</b></i></p>				
<i>Etat de conservation</i>	<p><i>La réalisation de la cartographie des Habitats forestiers a permis de montrer qu'ils étaient dans un <b>état de conservation convenable voire très bon</b>, ce qui n'exclut pas la préconisation de mesures de gestion nouvelles pour l'améliorer.</i>  <b>MESURE n°EC-1</b></p>	<p><i>Etat de conservation <b>moyen</b> : cet habitat est représenté par les banquettes rivulaires. Une prise en compte spécifique accroîtra sa représentativité sur le massif par rapport aux autres habitats forestiers.</i>  <i>Dans son stade juvénile, l'habitat est représenté par des mégaphorbiaies eutrophes qui disparaissent avec la croissance des ligneux.</i>  <b>MESURE n°EC-2</b></p>	<p><i>L'ensemble des ruisseaux constituant l'Habitat semble être en bon état, exception faite de zones où l'exploitation forestière a pu le perturber localement.</i>  <i>Nécessité d'avoir une étude fine de la qualité du réseau hydrographique.</i>  <b>MESURE n°EC-3</b></p>	<p><i>Détail dans le tableau des espèces.</i></p>	

	<i>Hêtraies de l'Asperulo fagetum</i>	<i>Chênaies du stellario-carpinetum</i>	<i>Habitat de forêts alluviales</i>	<i>Sources pétrifiantes</i>
<i>Menaces</i>	<p><i>Sols sensibles : instabilité des peuplements : MESURE M-1</i></p> <p><i>Forte dynamique du hêtre par rapport aux autres essences : garantir la biodiversité intra-habitat : MESURE M-2</i></p>	<p><i>Forte dynamique des essences et de la flore d'accompagnement par rapport au chêne à surveiller : MESURE M-3</i></p> <p><i>En zone de transition de hêtraies, limiter la dynamique du hêtre : MESURE M-2</i></p>	<p><i>Sols et hydrologie sensibles : pas de drainage et respect des fonds alluviaux : MESURE M-4</i></p> <p><i>Garantir le bon éclaircissement des fonds de vallon et le maintien d'un sous-étage : MESURE M-5</i></p>	<p><i>Eviter la destruction physique et chimique de l'Habitat : MESURE M-6</i></p>
<i>Biodiversité</i>	<p><i>Traitements sylvicoles garantissant la diversité des différentes strates de végétation avec le respect des espèces principales : Reprend les MESURES M-2, M-3 et M-5</i></p> <p><i>Gestion spécifique des milieux de transition (lisières internes et externes, layons herbeux, bords de routes et de pistes) : MESURE B-1</i></p> <p><i>Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique et le suivi des populations : MESURE B-2</i></p> <p><i>Mise en place d'un suivi des espèces de la faune et de la flore particulières : MESURES S-1 à S-4</i></p>			
<i>Naturalité</i>	<p><i>Limiter les apports de produits chimiques : MESURE N-1</i></p> <p><i>Maintien d'arbres surannés, secs sur pieds et morts au sol : MESURE N-2</i></p> <p><i>Favoriser la régénération naturelle : MESURE N-3</i></p> <p><i>Limiter l'introduction d'essences exogènes à des bouquets ou alignements paysagers : MESURE N-4</i></p> <p><i>Maintien des îlots de vieillissement sur 3% de la surface forestière (uniformément répartis en fonction des habitats et de leur dynamique : MESURE N-5</i></p>			

*Hêtraies de  
l'Asperulo fagetum*

*Chênaies du stellario-  
carpinetum*

*Forêts alluviales  
résiduelles*

*Sources pétrifiantes*

*Suivi des Habitats*

*Etude dynamique des Habitats en fonction de leur stade d'évolution  
en composition et en répartition - bio-indicateur avifaune :  
MESURE S-1 et MESURE EC-2*

*Etude entomologique particulière par habitat en fonction de leur stade  
de maturité :*

*MESURE S-2*

*Suivi particulier et cartographie des zones à ormes :*

*MESURE S-4*

*Etude spécifique de la  
flore et micro-flore dé-  
terminant l'Habitat en  
discernant ses différents  
états de conservation et  
de développement.  
Etude «dynamique» :  
MESURE S-3*

*Multifonctionnalité*

*Rédaction d'un document de vulgarisation sur les Habitats à l'attention des utilisateurs du massif  
(style plaquette en trois volets présentant les richesses et les éléments de «gestion-conservation») :  
MESURE MF-1*

*Mise en place d'un sentier pédagogique d'interprétation de découverte des milieux sous forme de pupitres explicatifs  
in situ et d'un livret associé interactif (recherche active, questions «vrai / faux», réflexions)  
développant aussi la notion de «multi-fonction» de la forêt :*

*MESURE MF-2*

	<i>Espèces d'eau douce : chabot, lamproie de Planer, écrevisse à pattes blanches</i>	<i>Triton crêté</i>	<i>Cigogne noire</i>	<i>Pic noir</i>	<i>Pic mar</i>	<i>Bondrée apivore</i>	<i>Chat sauvage</i>	
<i>Menaces</i>	<i>Destruction physique et chimique des ruisseaux : augmentation de turbidité, chute du taux d'oxygène. Destruction des fraies et des zones de ponte. Exploitation forestière et débardage. Application à l'ensemble du réseau hydrographique : <b>MESURE M-6</b></i>	<i>Comblement des mares forestières par accumulation de matière organique. Ombrage trop important.</i>	<i>Les erreurs de chasse peuvent constituer une menace, mais elles sont faibles.</i>				<i>Circulation routière</i>	
			<i>Dérangement à éviter de mars à juin : maintien des arbres porteurs de nid : <b>MESURE M-8.</b></i>					
<i>Actions favorables</i>	<i>Maintien des berges à base de feuillus rivulaires avec structure de taillis en mélange : Reprend la <b>MESURE M-5</b></i>	<i>Garantir la diversité des mares et des milieux favorables : <b>MESURE M-7</b></i>	<i>Eviter la destruction du réseau hydrographique et des milieux humides où elle se nourrit : <b>MESURE M-6 et M-7</b></i>	<i>Maintien de hêtres surannés et d'îlots de vieillissement de hêtraies : <b>MESURE N-2 et N-5</b></i>	<i>Maintien de chênes surannés et d'îlots de vieillissement de chênaie <b>MESURE N-2 et N-5</b></i>	<i>Gestion tardive du fauchage des layons herbeux, maintien de zones ouvertes en forêt: <b>MESURE B - 1</b></i>	<i>Traitement spécifique des lisières : <b>MESURE B - 1</b> Maintien du lierre sur les arbres</i>	
<i>Etudes et suivis</i>	<i>Evaluation de la qualité du réseau (IBGN) : <b>MESURE E-1</b></i>	<i>Inventaire et répartition des batraciens dans les mares forestières: <b>MESURE E-2</b></i>	<i>Suivi annuel des couples nicheurs, bagage des jeunes et radio-tracking : <b>MESURE E-3</b></i>	<i>Evaluation des niveaux de population de pics : <b>MESURE E-4</b></i>		<i>Evaluation des niveaux de population : <b>MESURE E -5</b></i>	<i>Evaluation des niveaux de population : <b>MESURE</b></i>	

*Etudes et suivis  
(suite)*

*Inventaire entomologique de zones cibles (mares, ruisseaux), recherche de deux espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présumées présentes sur le site : le pique-prune (*Osmoderma eremita*) et la lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) :  
**MESURE E-7***

*Inventaire des chiroptères sur le site de la piscine des Allemands en Petite Forêt : **MESURE E-8***

*L'ensemble des mesures citées ci-dessus sont reprises dans les fiches suivantes et sont récapitulées dans le tableau synthétique final. Ce tableau reprend les coûts et les échéances de réalisation souhaitables : il constitue une approche des financements à mettre en oeuvre sur le site Natura 2000 n°55 du massif forestier de Signy l'Abbaye.*

***F - LES MESURES À METTRE EN OEUVRE***

## MESURE I-1

ECHEANCE : 2001

**Type d'action:** **Préservation de l'intégrité du milieu forestier**

### Clauses techniques :

Intégration de la zone Natura 2000 dans les documents d'aménagement forestier

Intégration de la zone Natura 2000 dans le POS

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF	DDAF, DIREN, DDE

**Coût : Intégré aux missions normales**

**Financements possibles :** Services de l'Etat

## MESURE I-2

ECHEANCE : 2001

**Type d'action :** **Intégration des habitats dans les documents de gestion**

### Clauses techniques :

Intégration de la zone Natura 2000 dans les documents d'aménagement forestier : mise en conformité avec le document d'objectifs.

Intégration de la zone Natura 2000 dans les documents de suivi du massif (sommier de la forêt) : la répartition des habitats sera intégrée à la gestion (parcelles) : les consignes sylvicoles données lors des interventions devront tenir compte de la présence des habitats et être mises en oeuvre dans un objectif de sauvegarde.

Etant donné la répartition spatiale des habitats, très morcelés, il ne sera pas mis en place de délimitation fixe sur le terrain.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF	DDA, DIREN

**Coût : Intégré aux missions de l'ONF. Coût pour mémoire : 30 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF.

## MESURE EC-1

ECHEANCE : 2001/2002

**Type d'action : Etat de conservation des habitats de hêtraie et de chênaie**

### **Clauses techniques :**

Mise en place d'un suivi de l'état de conservation avec un protocole adapté basé sur la composition qualitative et quantitative en essences forestières, arbustives et floristiques (note de dominance/abondance allant de 1 à 5). L'échantillonnage est à effectuer dans les deux habitats avec une répartition dans chaque unité de développement (régénération, aggradation, maturité, dégradation). Le protocole tiendra compte de la présence des associations végétales typiques (liste des espèces représentant au moins 50% du cortège floristique), pourcentage de couvert (trouées), arbres morts, creux ou sénescents, présence de plantations, invasions éventuelles de plantes colonisatrices non endémiques. Les zones inventoriées seront repérées sur le terrain à la peinture (surface moyenne de 3 ha) et reportées sur plan dans le sommier de la forêt. Pour les deux habitats, divisés chacun en deux sous-habitats, on effectuera au total l'inventaire de 16 zones de 3 hectares.

A réaliser dans les 6 ans à venir pour fixer l'état initial puis tous les 15 ans.

<b>Intervenants /maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF	DDAF, DIREN, scientifiques

**Coût : 50 000 F comprenant les études de terrain, l'exploitation des données, le rendu d'un document synthétique**

**Financements possibles : Europe, Etat, ONF**

**Type d'action : Etat de conservation des habitats de forêt alluviale résiduelle****Clauses techniques :**

Prise en compte spécifique des zones définies dans cet habitat, soit 64 ha.

Mise en place d'un suivi de l'état de conservation avec un protocole adapté basé sur la composition qualitative et quantitative en essences forestières, arbustives et floristiques, (note de dominance/abondance allant de 1 à 5). L'échantillonnage est à effectuer sur les 64 ha avec une définition des unités de développement (régénération, aggradation, maturité, dégradation). Le protocole tiendra compte de la présence des associations végétales typiques (liste des espèces représentant au moins 50% du cortège floristique), pourcentage de couvert (trouées), arbres morts, creux ou sénescents, présence de plantations, invasions éventuelles de plantes colonisatrices non endémiques. Les zones de forêt alluviale résiduelle associées aux mégaphorbiaies seront repérées sur le terrain à la peinture et reportées sur le plan dans le sommier de la forêt.

Dans ces zones, on favorisera lors des opérations sylvicoles les essences rivulaires, un traitement maintenant la futaie et le taillis, un dosage de la lumière favorable à la vie aquatique (sous-bois assez ouvert).

L'ensemble des bords de ruisseaux de la zone Natura 2000 sera traité de la sorte : leur classement dans l'habitat forêt alluviale résiduelle est susceptible de s'accroître en fonction de la présence d'au moins 50% du cortège floristique typique (à revoir lors du prochain DOCOB).

A réaliser dans les 6 ans à venir pour fixer l'état initial puis tous les 15 ans.

<b>Intervenants/maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, CSP	DDAF, DIREN, CSP, scientifiques

**Coût : 60 000 F comprenant les études de terrain, la délimitation, l'exploitation des données, le rendu d'un document synthétique**

**Financements possibles : Europe, Etat, ONF**

## MESURE EC-3

ECHEANCE : 2002

**Type d'action :** Qualité du réseau hydrographique

### **Clauses techniques :**

Etude poussée du chevelu hydrographique de la zone avec identification des points noirs (buses, fossés, embacles...).

Evaluation de la potentialité piscicole du réseau : par réalisation de pêche électrique sur une dizaine de sites prédéfinis et l'exploitation des données recueillies. Cartographie précise des résultats.

Etude physico-chimique des eaux courantes (pH, présence des éléments minéraux, température, saturation en O2...).

<b>Intervenants/maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
CSP, ONF	DDAF, DIREN, Scientifiques

**Coût : 50 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Agence de l'eau, Etat, ONF, CSP

## MESURE M-1

ECHEANCE : 2001/2006

### Type d'action : **Préservation des sols sensibles au tassement**

Garantir des travaux d'exploitation spécifiques pour les zones où le sol est sensible au tassement.  
Zone de hêtraies surtout et de chênaies.

### Clauses techniques :

Raisonnement des schémas de desserte des bois : réaliser pour chaque parcelle en coupe un plan avec les cloisonnements et les zones sensibles à éviter (cette réflexion est actuellement déjà quasi-systématique).

Recourir et imposer le débardage par câble si le débardage classique est trop problématique.

Recourir au débardage à cheval pour les petits bois.

Opérer grâce à un cahier des charges contractualisé entre les différentes parties.

Intervenants/maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, exploitants forestiers	DDAF, DIREN, Scientifiques

**Surcoût : Estimé de 40 à 60 F/m<sup>3</sup> de bois tiré par câble, de 80 à 120F/m<sup>3</sup> débardé à cheval.**

Annuellement estimation à partir du programme des coupes de bois sur le site Natura 2000 - à définir en même temps que l'état d'assiette des coupes.

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF.

## MESURE M-2

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Limiter la forte dynamique du hêtre qui tend à diminuer la diversité biologique intra-habitat de la hêtraie**

### **Clauses techniques :**

Formation des ouvriers forestiers à la notion d'Habitat, gestion du mélange avec au moins 30% d'essences diverses dans les jeunes peuplements (la gestion du mélange est actuellement déjà effectuée pour garantir la biodiversité maximale).

Maintien de clairières où l'éclaircissement est suffisant pour favoriser d'autres essences que le hêtre (d'une surface d'au moins 10 ares).

Gestion du mélange dans les coupes d'amélioration successives pendant la vie du peuplement.

Avoir recours à des enrichissements ponctuels en feuillus précieux si le peuplement est trop monospécifique.

<b>Intervenants/maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, DIREN	DDAF, DIREN, Scientifiques

**Coût : Formation des 4 ouvriers forestiers de Signy l'Abbaye à la notion d'Habitats : une journée de formation à 2 500 F, soit 10 000 F.**

**Enrichissement en plants d'essences diverses appartenant au cortège floristique de l'habitat. SURCOÛT : 50 grands plants/ha protégés, soit 5 000 F/ha**

L'ensemble des techniciens forestiers gestionnaires du site a été formé par l'ONF à la notion d'Habitat et à la Directive Natura 2000

**Financements possibles : Europe, Etat, ONF**

## MESURE M-3

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Limiter la dynamique des essences secondaires (frêne, érable, saule) dans les habitats de chênaie

### **Clauses techniques :**

Intervention des ouvriers forestiers pour garantir un mélange comportant du chêne en quantité suffisante. Ouvrir assez largement les parcelles pour obtenir des semis de chêne et les suivre en gardant au moins 30% de mélange en essences diverses.

Gestion du mélange dans les coupes d'amélioration successives pendant la vie du peuplement.

Recourir à des enrichissements en chêne si la régénération naturelle est impossible.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF	DDAF, DIREN, Scientifiques

**Opérations déjà effectuées par l'ONF**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE M-4 et M-5

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Forêts alluviales :** **Proscrire le drainage et respecter les fonds alluviaux**  
**Eclaircissement des fonds de vallon et maintien d'un sous-étage**  
**Conservation et gestion des peuplements indigènes des rives**

### Clauses techniques :

Aucun drainage des zones mouilleuses.

Respecter les essences naturelles des fonds de vallon (aulnaies, saulaies, frênaies) et garantir leur pérennité : Traiter les bordures de ruisseau comme des unités de gestion spécifiques. Ne pas couper les arbres lorsque la parcelle est en régénération : laisser un cordon autour du ruisseau.

Favoriser une gestion pied à pied des essences rivulaires avec maintien d'un éclaircissement suffisant permettant un bon développement du stade arbustif.

Intervenir régulièrement pour dégager des jeunes sujets en bordure (passage régulier des ouvriers en zone de bordure : une fois tous les 6 ans au moins).

Plantations en technique de «restauration» à base d'aulne et de chêne pédonculé si besoin est.

Banir les essences comme le peuplier.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, CSP	DDAF, DIREN, Agence de l'eau, Scientifiques

**Intervention des techniciens de l'ONF : dans le cadre des missions normales** (prévoir par contre la formation des personnels techniques à la gestion des bordures rivulaires, soit une formation à 5 000 F).  
Intervention des ouvriers forestiers dans les fonds de vallon : soit 150 hectares à traiter sur les 6 ans, soit 10 000 F par an sur les 6 ans.

**Financements possibles** : Europe, Etat, Agence de l'eau, ONF

## MESURE M-6

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Mesures de précaution empêchant la dégradation physique des ruisseaux pétrifiants**

### **Clauses techniques :**

Mise en place de schémas de desserte des bois limitant le passage dans les zones de ruisseau.

Raisonner les cloisonnements d'exploitation (layons réservés à la sortie des bois), éviter la mise des branches dans les ruisseaux, installation de buses dans les zones de passages obligés...

Information des exploitants pour la réalisation des chantiers de débardage et de bûcheronnage.

Contrat avec les chasseurs pour éviter les zones d'agrainage à proximité des ruisseaux (à inclure dans la charte des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) en préparation par la Fédération des Chasseurs).

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, chasseurs	DDAF, DIREN, Fédération des Chasseurs

**Déjà supporté par l'ONF :** Cadre réglementaire des forêts bénéficiant du Régime Forestier  
**SURCOUT : 5 000 F/an** pour la mise en place de buses (passages aménagés) à l'intérieur des parcelles pour sortir les bois sans détruire les ruisseaux.

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE M-7

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** **Garantir la diversité des mares et des milieux humides favorables**  
**Préserver les biotopes**

### **Clauses techniques :**

Cartographie des mares existantes et caractérisation de leur intérêt patrimonial.

Description des facteurs abiotiques : localisation, superficie, substrat, profondeur, qualité.

Inventaire de la végétation aquatique présente.

Travaux de remise en état pour éviter leur comblement par la matière organique : enlèvement d'arbres faisant trop d'ombre, curage et désenvasement pour les mares en voie d'asphyxie.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, club CPN de Signy, RENARD	DDAF, DIREN, Scientifiques

**COÛT : Cartographie et inventaire : 10 000 F/an**  
(réalisation de l'ensemble des mares sur 6 ans )  
**Travaux de réhabilitation : 2 000 à 5 000 F/mare en moyenne**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF, DDAF, Conseil Régional

## MESURE M-8

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Respect des nids notamment par le maintien des arbres qui les portent  
Eviter le dérangement pendant la période de nidification**

### **Clauses techniques :**

Repérage des nids d'espèces protégées et individualisation en élément spécifique à l'échelle de la parcelle forestière.  
Clauses particulières à mettre dans les coupes de bois mises en vente concernant les dates d'exploitation.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, LPO, RENARD	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Pris en charge par l'ONF**

**Inventaire : coût repris dans les études des oiseaux protégés (mesures E2, E3, E4, E5)**

**Financements possibles : Europe, Etat, ONF**

## MESURE B-1

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Gestion spécifique des milieux de transition**

### **Clauses techniques :**

Lisières internes : définition de zones intéressantes pour leur biodiversité et gestion spécifique par bouquets voire en jardinage.

Lisières externes : définition de zones intéressantes pour leur biodiversité et gestion spécifique par bouquets voire en jardinage en bordure de forêt (intérêt des arbres de haut jet et des arbustes : gestion temporelle des coupes permettant d'avoir un état de végétation différent entre le milieu de parcelle et ses bordures).

Raisonner le fauchage des bords de routes forestières (première fauche tardive en juillet, deuxième fauche éventuelle en septembre) notamment pour favoriser l'entomofaune. Les routes ouvertes à la circulation seront néanmoins exclues de ce dispositif là où existent des risques pour la sécurité.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, Spécialiste des insectes.	DIREN, Scientifiques

**Déjà supporté en partie par l'ONF**  
**Etude précise des zones de lisières remarquables, carte et plan d'action : 20 000 F**

**Financements possibles : Europe, Etat, ONF**

## MESURE B-2

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique

### **Clauses techniques :**

Maintenir les méthodes de suivi de populations déjà réalisées actuellement (IK annuels).

Etre attentif à la bonne réalisation des plans de chasse, à l'évolution du gibier et à ses conséquences sur le milieu.

Le nombre de zones d'agraineage à sanglier doit impérativement être diminué par les chasseurs. Les places fixes doivent être remplacées par des agrainages linéaires.

Les zones d'agraineage doivent absolument tenir compte des Habitats. Elles doivent éviter la proximité des ruisseaux, des zones en régénération et les zones sensibles tels les sites à *Leucojum vernum* et *Helleborus viridis*.

Modifier la quantité et la qualité des apports de nourriture.

Le cahier des charges des locations de chasse doit tenir compte de l'impact du gibier sur le milieu.

<b>Intervenants /maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, Chasseurs	DDAF, DIREN, Fédération des Chasseurs, ONCFS

<b>Déjà supporté par l'ONF</b> <b>Coût des IK : 50 000 F annuels</b>
---

<b>Financements possibles :</b> Europe, Etat, ONF
---

## MESURE N-1

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action : Limiter les apports de produits chimiques en forêt**

### Clauses techniques :

A l'heure actuelle, les apports de produits chimiques se résument :

- au traitement de la ronce dans les peuplements de chêne lorsque son envahissement met en péril les semis. (Produit : Glyphosate agréé forêt à 4 litres/hectare de matière active. Traitement 3 fois maximum dans la vie du peuplement).  
Ces traitements anti-ronce sont à proscrire dans les sites à *Helleborus viridis* et dans deux des 4 sites à *Leucojum vernum* (ceux non situés au bord de ruisseau et donc éventuellement concernés par ce genre de traitement chimique).
- au traitement tous les trois ans du milieu des routes forestières contre l'envahissement des graminées (désherbant anti-germinatif)

Favoriser dans tous les cas possibles les traitements mécaniques ou manuels.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF	DDAF, DIREN, CSP, Scientifiques

**Pour les peuplements, surcoût de 3 à 5 jours d'ouvrier forestier par hectare traité lié aux passages supplémentaires nécessaires, soit un surcoût de 3 300 à 5 500 F/ha par passage.**  
**Pour les routes, le surcoût est difficile à évaluer mais il entraîne un déficit d'entretien et donc une dégradabilité plus grande des routes à terme => perte sur l'investissement.**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

=> Tests et études avec le CSP pour tester la remanence et mesurer l'impact éventuel des produits chimiques sur le milieu aquatique

## MESURE N-2

ECHEANCE : 2001-2005

**Type d'action :** **Maintien des arbres surannés, secs sur pieds, creux et morts au sol**  
**Aller au-delà de l'âge d'exploitabilité des essences.**

### **Clauses techniques :**

C'est une pratique déjà existante et prescrite par les instructions sur la biodiversité de l'ONF. Le maintien de quelques arbres surannés peut-être effectué dans tous les types de peuplements quelque soit leur âge, en étant attentif à l'aspect sécurité du public : ne pas garder d'arbres dangereux à proximité des zones de passage du public (sentiers pédestres, VTT, équestres).

Les arbres peuvent être repérés et faire l'objet d'inventaires entomologiques et avifaunistiques précis (désigner avec les spécialistes les sujets les plus intéressants à conserver : essence/situation/âge).

Conservation de trois arbres et plus à l'hectare.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF, LPO, Associations de protection de la nature	DDAF, DIREN, Scientifiques

**Pas de perte de valeur : les bois conservés ne devront pas être des sujets de qualité au sens économique du terme.**  
**SURCOÛT : inventaire des arbres surannés, secs et creux, mise sur carte de l'ensemble de la zone Natura 2000 : 30 000 F**  
**(Inventaire à commencer dès 2001, terminé en 2005)**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURES N-3 et N-4

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Favoriser la régénération naturelle

Limitier l'introduction d'essences exogènes à des bouquets paysagers ou en alignement de bord de route

Retour des parcelles enrésinées à des peuplements naturels avec semis résineux conservés au titre de la biodiversité

### Clauses techniques :

La régénération naturelle est déjà majoritairement pratiquée, sauf si elle ne vient pas spontanément. Dans ce cas, on pratique des plantations d'enrichissement.

Les plants doivent avoir des provenances adaptées et certifiées (les contrôles sont déjà effectués actuellement).

Dans les peuplements résineux, faire des trouées permettant le retour du feuillu pour obtenir à terme une futaie mélangée par bouquet évitant la coupe «rase» lors de la mise en régénération des peuplements.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF	DDAF, DIREN, Scientifiques

**COÛT : Intégré à la gestion forestière actuelle.**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE N-5

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Maintenir des îlots de vieillissement sur 3% de la surface de la zone Natura 2000, répartis en fonction des habitats

### Clauses techniques :

Ces îlots de trois hectares seront individualisés dans les opérations de gestion courante et délimités à la peinture pour leur prise en compte à long terme. Leur réparation sera discutée avec les scientifiques selon les exigences des habitats et leurs contraintes propres. Cette répartition pourrait tenir compte des différents groupements sociologiques présents en forêt de Signy l'Abbaye afin d'étudier l'évolution naturelle de ces derniers et suivre l'impact zoologique de cette mesure. Afin d'avoir un rendu rapide des résultats, ces îlots doivent, dans un premier temps au moins, être réalisés sur des peuplements déjà assez anciens.

Les îlots de vieillissement seront choisis en fonction de la fréquentation du public pour minimiser les problèmes de sécurité.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, Scientifiques	DDAF, DIREN, Scientifiques

**DELIMITATION** de 66 hectares composant une vingtaine de bouquets de 3 hectares chacun : en moyenne 700 mètres par bouquet à 6F/ml, soit **84 000 F**.

**Perte de revenu** liée à la non récolte de bois :

6m<sup>3</sup>/ha/an de bois produit à 350 F/m<sup>3</sup> en moyenne, soit : **138 600 F annuels**

**Financements possibles** : Europe, Etat, ONF

## MESURE S-1

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Etude dynamique des habitats en fonction de leur stade de maturité en référence aux témoins des îlots de vieillissement  
Bio-indicateur AVIFAUNE

### Clauses techniques :

Sur les parcelles des îlots de vieillissement et sur une des placettes définies lors par les MESURES EC-1 et EC-2, inventaire de l'avifaune par capture et baguage par des bageurs officiels.

Installation de 15 filets japonais, démaillage et baguage des oiseaux, compilation des résultats.

Deux séances par saison au cours des six premières années du DOCOB.

Analyse et interprétation des résultats.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, Association RENARD, LPO	DDAF, DIREN, Scientifiques

**COÛT : 10 000 F/an**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE S-2

ECHEANCE : 2004

**Type d'action :** Etude entomologique particulière par habitat en fonction de leur stade de maturité

### Clauses techniques :

Sur les parcelles des îlots de vieillissement et sur les placettes définies par les MESURES EC-1 et EC-2, inventaire des insectes présents (diurnes et nocturnes, volants et rampants)

Un inventaire nécessaire dans les six ans.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, Association RENARD, SHNA	DIREN, Scientifiques

**COÛT : 30 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE S-3

ECHEANCE : 2002

**Type d'action :** Etude spécifique de la flore et microflore des ruisseaux portant les tufs calcaires  
Connaissance nécessaire aux préconisations de gestion de cet habitat prioritaire

### Clauses techniques :

A définir avec le maître d'ouvrage de l'étude (Université de Rouen par exemple). Liste des espèces présentes à Signy et compte-rendu de la dynamique de cet habitat, préconisations de gestion.

Maintenir un milieu ouvert à semi-ouvert favorable aux bryophytes et spermaphytes pionnières caractéristiques de ce milieu, ainsi qu'à l'entomofaune qu'il abrite.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
SHNA, ONF.	DIREN, Scientifiques

**COÛT : 20 000 F (à affiner)**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF, Agence de l'Eau

## MESURE S-4

ECHEANCE : 2006

**Type d'action :** Cartographie des populations d'ormes

**Intérêt patrimonial après la maladie de la graphiose de l'orme qui a décimé les populations**

**Favoriser la pérennité des trois espèces d'ormes (orme lisse, orme champêtre, orme des montagnes)**

**Clauses techniques :**

Cartographie et repérage des individus (surtout dans les habitats de chênaie et de forêt alluviale résiduelle).

Intégration dans les documents de gestion.

<b>Intervenants / maîtres d'ouvrage</b>	<b>Partenaires techniques</b>
ONF	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Prospection intégrée aux autres opérations sylvicoles**  
**Cartographie des individus : cinq jours de travail : 12 500 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE MF-1

ECHEANCE : 2005

**Type d'action :** Réalisation d'un document de vulgarisation sur les habitats de Signy pour les utilisateurs du massif

### Clauses techniques :

Document de vulgarisation adapté à tout public.

Livret détaillé présentant la richesse biologique et les éléments patrimoniaux de la forêt de Signy.

Explication de ce qu'est une zone Natura 2000.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
Intervention collégiale : ONF, Commune de Signy, Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises, SHNA, club CPN de Signy, Associations	DIREN, Scientifiques

**COÛT :** A définir  
**Conception :** 50 000 F  
**Réalisation :** 50 000 F

**Financements possibles :** Europe, Etat, Conseil Général des Ardennes, Conseil Régional, ONF

## MESURE MF-2

ECHEANCE : 2005

**Type d'action :** Mise en place d'un sentier pédagogique d'interprétation et de découverte des milieux sous forme de pupitres explicatifs in situ (associé au livret de la mesure MF-1) dans un site Natura 2000

### Clauses techniques :

Sentier reprenant des aménagements existants.

Plusieurs boucles d'une heure, chacune sur un thème précis :

exemple : les amis de notre grand chêne, les habitants de la hêtraie, le chemin du temps des moines, la forêt aux pieds dans l'eau, vous avez dit TUF calcaire ? à la recherche de la cigogne, etc...

Répartition des sentiers dans le même canton de la forêt dans des zones où le public ne perturbera pas le milieu.

Réalisation et mise en place de pupitres in situ, durables et attractifs.

Présentation des milieux sous forme interactive (recherche personnelle, questions «vrai-faux» avec réponse à trouver, réflexion...).

Intervenants /maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
Intervention collégiale : ONF, Commune de Signy, Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises, SHNA, club CPN de Signy, écoles et collège de Signy	DIREN, Scientifiques

**COÛT : A définir**

**Conception : 50 000 F**

**Réalisation : 100 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, Conseil Général des Ardennes, Conseil Régional, ONF

## MESURE E-1

ECHEANCE : 2003

**Type d'action :** Evaluation de la qualité du réseau hydrographique. Méthode IBGN

### Clauses techniques :

Méthode indice biologique normalisé : 35 points d'inventaire sur la vie aquatique des ruisseaux. Notion de qualité.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, DIREN	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Intervention des spécialistes de la DIREN sur 35 points d'inventaire : 9 jours d'inventaire à 3 000 F/j => 27 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat

## MESURE E-2

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Inventaire et répartition des bacraciens en zone humide intraforestières

### Clauses techniques :

Relevé herpétologique et entomologique de mars à avril et de mai à juin. Rendu d'un bilan annuel pour chaque mare prospectée.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, RENARD, Club CPN de Signy, LPO	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Inventaire sur les mares forestières : 8 000 F/an, renouvelable chaque année pour suivre l'impact des mesures M-7**

**Financements possibles :** Europe, Etat

### MESURE E-3

ECHEANCE : 2001 à 2006

**Type d'action :** Suivi annuel des couples nicheurs de cigogne noire, baguage des jeunes et radio-tracking

**Clauses techniques :**

Suivi au nid, prospection sur le site, opération de baguage des jeunes au nid, capture et radio-tracking des adultes.

Intervenants /maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, Scientifiques, LPO, DIREN	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Intervention annuelle => coût : 70 000 F/an**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

### MESURE E-4

ECHEANCE : 2002

**Type d'action :** Evaluation des niveaux de population de pics dans les chênaies et hêtraies

**Clauses techniques :**

Inventaire des pics sur la zone Natura 2000 : espèces, nombre, nidification en différents points d'inventaire choisis.

Intervenants /maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, RENARD, LPO	DIREN, scientifiques

**COÛT : Un inventaire sur les 6 ans : 15 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat

## MESURE E-5

ECHEANCE : 2002

**Type d'action :** Evaluation des niveaux de population de bondrée apivore

### Clauses techniques :

Comptages sur la zone Natura 2000 : animaux en vol et au nid.

Même échantillonnage que pour l'inventaire des pics.

Intervenants /maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, RENARD, LPO, DIREN	DIREN, scientifiques

**COÛT : Un inventaire sur les 6 ans : 5 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## MESURE E-6

ECHEANCE : 2002

**Type d'action :** Evaluation des niveaux de population de chat forestier

### Clauses techniques :

Comptages au phare de nuit sur des circuits prédéfinis dans les zones de transition (zones de lisières, de périmètres, de bordure de régénération).

Sensibilisation des chasseurs à la reconnaissance de l'espèce lors des actions de chasse (suivi visuel à mettre en place) : données annuelles.

Intervenants /maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, ONCFS, chasseurs	DIREN, ONCFS, Fédération des Chasseurs, Scientifiques

**COÛT : 6 comptages sur le parcours par an soit environ 15 000 F/an**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONCFS, ONF

## MESURE E-7

ECHEANCE : 2003

**Type d'action :** Inventaire entomologique sur zones cibles : recherche du pique-prune et de la lucane cerf-volant

### Clauses techniques :

Points d'inventaire ciblés dans les zones de vieille futaie mises en îlot de vieillissement. Méthodologie à définir avec les entomologistes.  
Mise sur carte des lieux de rencontre.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, SHNA, DIREN	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Un inventaire sur les 6 ans : 10 000 F**

**Financements possibles :** Life, Europe, Etat, ONF

## MESURE E-8

ECHEANCE : 2005

**Type d'action :** Inventaire des chiroptères sur le site de la «piscine des Allemands»

### Clauses techniques :

Inventaire dans l'ensemble des zones souterraines susceptibles d'abriter des chiroptères.  
Etablissement d'une liste des espèces rencontrées.

Intervenants / maîtres d'ouvrage	Partenaires techniques
ONF, SHNA, DIREN	DIREN, Scientifiques

**COÛT : Un inventaire sur les 6 ans : 50 000 F**

**Financements possibles :** Europe, Etat, ONF

## **G - TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS - BESOINS EN FINANCEMENT**

*Les tableaux ci-après reprennent les actions chiffrables dès aujourd'hui. Plusieurs actions ne sont pas prises en compte dans ces tableaux, car difficilement quantifiables actuellement.*

*Exemple : mesure M-1 liée au volume de bois à sortir une année dans des zones sensibles (volume encore non défini), mesure M-2 liée à l'enrichissement en plants d'essences diverses à 50 plants/ha assurant la biodiversité, mesure M-7 réhabilitation des mares : le diagnostic programmé à partir de 2001 décidera de la nécessité de réhabilitation, mesure N-1 liée à la limitation de l'emploi de produits chimiques. L'application de cette mesure dépend des zones où la ronce est vraiment problématique. Il sera donc nécessaire d'effectuer à chaque fois un diagnostic de l'opportunité du traitement.*

*Il est important de rappeler que contrairement à d'autres sites Natura 2000 (sites pilotes notamment), le site de Signy l'Abbaye n'a disposé pour la réalisation du document d'objectifs que de financements limités qui n'ont pas permis la mise en oeuvre d'études précises avant sa rédaction.*

*Ces études, absolument nécessaires à la bonne analyse des milieux naturels, sont donc programmées sur les six années à venir.*

*Les sommes sont estimées au plus juste. Pour autant, elles sont susceptibles de varier dans le temps.*

*Le financeur majoritaire est l'Union Européenne. Il pourra être fait appel à d'autres financeurs potentiels : un plan de financement précis sera à préparer chaque année de 2001 à 2006 afin de permettre la réalisation des actions prévues.*

Code action	Intitulé	Priorité	Année					Montant Total	
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		N+5
B1	Etudes pour la gestion spécifique des milieux de transition	A		3 049 €					3 049 €
B2	Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique	dans le cadre de la mise en œuvre du plan de chasse légal						0 €	
E1	Evaluer la qualité du réseau hydrographique- méthode IBGN	A			4 116 €				4 116 €
E2	Inventaire et répartition des batraciens	B	1 220 €			1 220 €			2 439 €
E3	Suivi annuel des couples nicheurs de cigogne noire	pour mémoire ; étude non liée à la gestion du site Natura 2000 (programme européen)						0 €	
E4	Evaluation de niveaux de population de pic	C		2 287 €					2 287 €
E5	Evaluation de niveaux de population de bondrée apivore	C		762 €					762 €
E6	Evaluation de niveaux de population de chat forestier	pour mémoire ; étude non liée à la gestion du site Natura 2000 (espèce ne figurant pas à l'AM du 16 novembre 2001)							
E7	Recherche du pic-prune et de la lucarne cerf-volant	B			1 524 €				1 524 €
E8	Inventaire des chiroptères sur le site de la piscine des Allemands	B					1 524 €		1 524 €
EC1	Suivi de l'état de conservation des habitats de hêtraie et chênaie	A						7 622 €	7 622 €
EC2	Suivi de l'état de conservation des habitats de forêt alluviale résiduelle	A						9 147 €	9 147 €
EC3	Etude de la qualité du chevelu du réseau hydrographique	A		7 622 €					7 622 €
I1	Intégration dans les documents d'urbanisme	A	Dans le cadre de la réalisation de ces documents					0 €	
I2	Intégrer les habitats dans les documents de gestion	A	Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement					0 €	
M1	Instabilité des peuplements en sols sensibles	A	Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement					0 €	
M3	Limiter la dynamique des essences secondaires dans les chênaies	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF					0 €	
M2-M4-M5 (F)	Formation des personnels techniques à la notion d'habitats, dont la préservation des forêts alluviales résiduelles	A	762 €						762 €

Code action	Intitulé	Priorité	Année						Montant Total
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	
M4-M5 (I)	Interventions pour préserver les forêts alluviales résiduelles	A	1 524 €	1 524 €	1 524 €	1 524 €	1 524 €	1 524 €	9 147 €
M6	Préserver les sources incrustantes	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
M7	Garantir la diversité des mares et des milieux humides	B	1 524 €			1 524 €			3 049 €
M8	Respect des nids et de la nidification	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
MF1	Livret de vulgarisation sur le site Natura 2000	C					15 245 €		15 245 €
MF2	Mise en place d'un sentier pédagogique de découverte des habitats	C					22 867 €		22 867 €
N1	Limiter les apports de produits chimiques	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
N2	Maintien d'arbres suranés, secs, creux	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
N3-N4	Favoriser la régénération naturelle	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
N5	Maintien d'îlots de vieillissement (20 îlots de 3 ha)	A	Dans le cadre de la gestion forestière multifonctionnelle de l'ONF						0 €
S1	Etudes dynamiques des habitats à partir de l'avifaune	B				1 524 €			1 524 €
S2	Etude entomologique dans les stades d'habitats matures	B				4 573 €			4 573 €
S3	Etude spécifique de la flore et de la faune des sources incrustantes	B			3 049 €				3 049 €
S4	Inventaire et cartographie des populations d'orme	B						1 906 €	1 906 €
	<b>Ensemble</b>		<b>5 031 €</b>	<b>15 245 €</b>	<b>10 214 €</b>	<b>10 367 €</b>	<b>41 161 €</b>	<b>20 199 €</b>	<b>102 217 €</b>



## **BIBLIOGRAPHIE**

L'histoire de Signy l'Abbaye -Abbé MATHY

Flore Forestière Française-Tomes 1 et 2

Cahiers d'habitats forestiers (diffusion provisoire MAP-MATE)

Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 - ATEN

Statut de la faune de France métropolitaine - MNHN/RNF/MATE

Encyclopédie des carnivores de France - Le chat sauvage - SFEPM 1992-Stahl et Léger

Status and conservation of the wild cat in Europe and around the mediterranean rim-Council of Europe.

Inventaire de la Faune de France - ONF/MNHN-NATHAN

Gestion forestière et diversité biologique-Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Synopsis phytosociologique de la France-JULVE\_LEJEUNIA

Livre rouge de la flore menacée de France-Tome 1- MNHN/MATE/ONF

*DOCUMENT TERMINE EN DECEMBRE 2000*  
*REDACTEUR : Office National des Forêts - Service Départemental des Ardennes*  
*Division de Charleville - Rocroi*